



Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3
22 mars 1991

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion conjointe du Comité scientifique
et technique et du Comité socio-économique

Athènes, 6 - 10 mai 1991

Rapport sur l'état d'avancement du
Plan d'Action pour la Méditerranée

juin 1990 - mars 1991

Table des matières

	<u>Pages</u>
<u>Introduction</u>	
A. <u>Application de la Convention de Barcelone et du Protocole relatif aux immersions</u>	1
1. Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles	1
2. Coordination du programme	3
3. Composante juridique	6
4. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée:	7
a) Programmes de surveillance continue et activités d'appui	7
b) Assurance qualité des données	10
c) Projets de recherche	11
d) Changements climatiques	13
5. Information	14
B. <u>Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique)</u>	14
6. Application du Protocole tellurique	14
(a) Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole tellurique	14
(b) Annexe IV au Protocole, concernant la pollution transférée par voie atmosphérique à partir de sources terrestres	18
(c) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés et mesures proposées	18
(d) Evaluation de la pollution de la mer Méditerranée par les matière synthétiques persistantes qui peuvent flotter, couler ou rester en suspension, et mesures proposées	18

	<u>Pages</u>
(e) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances radioactives et mesures proposées	18
(f) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les micro-organismes pathogènes et mesures proposées	18
(g) Projets de recherche se rapportant directement au Protocole tellurique	19
C. <u>Application du Protocole relatif aux situation critiques</u>	21
7. (a) Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique	21
(b) Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)	21
(c) Installations portuaires de réception des eaux de ballast et autres résidus huileux en Méditerranée	26
D. <u>Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sites historiques</u>	27
8. <u>Protection du patrimoine méditerranéen commun</u>	27
(a) Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée	27
(b) Le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées	27
(c) Préservation des sites historiques	30
E. <u>Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne</u>	31
9. Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne	31
(a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement	31
Le Centre d'activités régionales/Plan Bleu	

	<u>Pages</u>
(b) Planification et gestion du littoral	34
(c) Programme de gestion de zones côtières	41
II. <u>Questions financières</u>	44
III. <u>Questions administratives</u>	44
<u>Annexes</u>	
Annexe I : Calendrier, au 1er mars 1991, des réunions organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée	1-4
Annexe II : Position, au 1er mars 1991, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs	1
Annexe III : Série des rapports techniques du PAM	1-2
Annexe IV : Résolution adoptée par le Comité de protection du milieu marin de l'OMI sur les mesures visant à limiter les incidences potentiellement néfastes de l'utilisation des composés tributylstanniques dans les peintures antisallissures	1-2
Annexe V : Position, au 31 décembre 1990, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	1

I. Introduction

La Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Athènes, 3-6 octobre 1989) a décidé de convoquer chaque année, aux mêmes dates, le Comité scientifique et technique et le Comité socio-économique afin qu'ils examinent séparément et ensemble l'état d'avancement du Plan d'action et qu'ils préparent les décisions des Parties contractantes. Etant donné que la présente réunion aura à examiner le programme et le budget pour le prochain exercice biennal 1992/1993 et à préparer les recommandations pour la prochaine réunion des Parties contractantes (Le Caire, 8-11 octobre 1991), il a été décidé de convoquer cette année une réunion conjointe des deux Comités. Toutefois, l'ordre du jour permettra d'opérer une nette distinction entre les questions relevant de la responsabilité de chaque Comité, de sorte que les divers experts puissent prendre part aux séances ainsi qu'il conviendra.

Le présent rapport expose succinctement les activités qui ont été réalisées depuis la dernière réunion conjointe des deux Comités techniques (Athènes, 28 mai - 1er juin 1990). Des observations et des rectifications d'ordre factuel concernant le rapport devraient être transmises au Secrétariat au début de la réunion.

A. Application de la Convention de Barcelone et du Protocole relatif aux immersions

1. Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles

- 1.1 Une réunion consultative sur les organisations non gouvernementales (ONG) a été organisée à Athènes (2-3 mai 1990). Y ont pris part des représentants de neuf organisations non gouvernementales. La réunion a passé en revue les principales activités, préoccupations et programmes de ces organisations, elle a examiné un document sur l'éducation et la sensibilisation à l'environnement en Méditerranée, les dix objectifs de la Déclaration de Gênes, afin de dégager des formes possibles de participation et d'action de soutien de la part des ONG, et elle a envisagé la proposition de tenir, dans le courant de 1991, un Forum ouvert des ONG actives dans la protection de la Méditerranée.

Au cours des débats, il s'est dégagé un accord général sur l'utilité d'un tel Forum. Les participants ont estimé qu'il ne devrait pas être ouvert à toutes les ONG concernées par la Méditerranée étant donné que celles-ci sont très nombreuses et d'une taille importante ou restreinte. Il pourrait être instauré des quotas nationaux (3 à 5 ONG) en incitant fortement à y participer celles de la rive Sud.

Les avantages d'un pareil Forum seraient:

- d'obtenir un meilleur échange d'informations entre les ONG;
- de diffuser des renseignements sur les objectifs, les rouages et les réalisations du PAM;
- de conférer une légitimité aux efforts que déploient les ONG pour appuyer les objectifs approuvés par les gouvernements.

Il a été également suggéré que les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 pourraient polariser les débats du Forum. Cet aspect devrait faire l'objet d'une coordination avec le secrétariat de la Conférence. Sur le plan pratique, les participants ont relevé la nécessité de définir nettement l'objectif, l'ordre du jour et les critères de sélection des participants (ceux, par exemple, qui ont lancé des campagnes actives), et de préciser d'avance la source et le montant du financement.

Il serait souhaitable que l'une des Parties contractantes puisse organiser ou financer pareille réunion des ONG méditerranéennes.

Le rapport de la réunion figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.16/3.

- 1.2 Lors de sa réunion tenue au Caire (19-20 février 1990), le Bureau est convenu de l'utilité des mesures prises pour étendre l'"Initiative de l'Adriatique" à l'Albanie et la Grèce grâce à des contacts bilatéraux et autres, et il a invité le PNUE à poursuivre son rôle d'appui à l'initiative au niveau technique et scientifique ainsi qu'au niveau organisationnel et financier. En mars 1990, le sous-secrétaire d'Etat italien aux Affaires étrangères, M. I. Butini, a convoqué à Rome une réunion chargée d'examiner l'Initiative de l'Adriatique, à laquelle ont pris part l'Albanie, la Yougoslavie et la Grèce. La CEE y était également représentée. La réunion a été informée des travaux de la Commission mixte italo-yougoslave et du Bureau des Parties contractantes relatifs à l'Adriatique. Il a été convenu que serait établi, pour signature par les quatre pays et la CEE, un document faisant état du rôle du PAM, et que deux fonctionnaires italiens se rendraient à brève échéance à Tirana, Athènes et Bruxelles afin de négocier le type du document, le niveau et le lieu de sa signature. Le Coordonnateur du PAM a pris part à la réunion.

Lors de sa réunion tenue à Rome (6-7 septembre 1990), le Bureau s'est félicité des progrès réalisés par les Etats côtiers de l'Adriatique et par la CEE. Le Secrétariat

a été invité à continuer à fournir son appui technique aux pays membres riverains de l'Adriatique en vue de coordonner les activités environnementales au niveau sous-régional. Les vice-présidents ont été invités à poursuivre leurs contacts avec les autres parties intéressées afin de finaliser, de la manière la plus appropriée, l'accord officiel de la coopération environnementale connue sous le nom d'"Initiative de l'Adriatique".

- 1.3 La troisième réunion des directeurs des Centres régionaux (REMPEC, CAR/BP, CAR/PAP, CAR/ASP, Centre pour les 100 sites historiques) s'est tenue à Athènes les 14 et 15 janvier 1991. Elle a examiné la situation des composantes du PAM en 1990-1991 ainsi que la préparation de la réunion conjointe des deux Comités techniques. Le rapport de la réunion figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.20/2.
- 1.4 Suite à la décision de la dernière réunion du Bureau (Rome, septembre 1990), la réunion du Groupe de travail sur le Rapport méditerranéen pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 s'est tenue à Athènes du 16 au 18 janvier 1991. La réunion avait pour objet d'examiner, d'approuver et de transmettre au Bureau le projet de document proposé par le Secrétariat. Le rapport de la réunion figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.19/4.
- 1.5 Le calendrier, au 1er mars 1991, des réunions organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée figure à l'annexe I au présent rapport.

2. Coordination du programme

- 2.1 Lors de sa réunion du Caire (19-20 février 1990), le Bureau des Parties contractantes est convenu de l'utilité de l'action entreprise quant à la suggestion d'étendre la coordination des activités du PAM à la mer Noire. Il a invité les deux vice-présidents à poursuivre les contacts exploratoires en vue de dégager les perspectives d'une coopération plus étroite dans le domaine de l'environnement aux niveaux régional et sous-régional. Le Bureau a en outre invité le Secrétariat à communiquer sur demande des renseignements concernant les aspects juridiques et méthodologiques qui permettraient de clarifier une éventuelle participation des Etats côtiers de la mer Noire au Plan d'action pour la Méditerranée.

En outre, à sa réunion de Rome (6-7 septembre 1990), le Bureau a demandé au Secrétariat d'explorer la possibilité d'inviter les pays de la rive Nord de la mer Noire à participer - le cas échéant - en qualité d'observateurs à la prochaine réunion des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991). Suite aux demandes de renseignements adressées par le Secrétariat, seules deux Parties contractantes avaient répondu.

Le Secrétariat a également été autorisé à répondre - sur demande - aux questions techniques concernant les activités du PAM qui pourraient lui être soumises par ces mêmes pays dans le cadre du Programme pour les mers régionales du PNUE. Les deux vice-présidents du Bureau ont été invités à poursuivre leurs contacts au niveau approprié avec les autorités des pays en question afin de promouvoir la coopération entre les pays de la Méditerranée et ceux de la mer Noire en matière d'environnement.

- 2.2 La mise au point d'un Plan d'action pour les pays de la mer Noire dans le cadre du Programme pour les mers régionales du PNUE a été approuvée par la dernière session du Conseil d'administration du PNUE au titre du programme supplémentaire pour l'exercice biennal 1990-1991.

En préalable à l'exécution de cette activité, le PNUE a contacté officiellement les Structures focales du PNUE dans les quatre pays riverains de la mer Noire en vue de s'assurer expressément de leur intérêt à participer à la mise au point du Plan d'action. Des réponses favorables ont été reçues de ces Etats. Il est prévu qu'une réunion technique restreinte de représentants des quatre pays concernés sera organisée par le PNUE, en coopération avec les organisations internationales qui seraient disposées à concourir à l'élaboration puis ultérieurement à la mise en oeuvre du Plan d'action. La réunion aurait pour objet de convenir des étapes et activités préparatoires à entreprendre, aux niveaux national et régional, afin d'assurer le succès de la formulation et l'adoption du Plan d'action. La réunion est provisoirement prévue pour avril/mai 1991.

- 2.3 Le Coordonnateur a représenté le PAM/PNUE à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), consacrée à la Méditerranée, qui s'est tenue à Palma de Majorque (Espagne) du 24 septembre au 19 octobre 1990. Au cours du débat général, l'Italie, la Turquie et Malte se sont engagés à renforcer le Plan d'action pour la Méditerranée. Le ministre français A. Decaux a apporté l'appui le plus vigoureux et circonstancié au PAM qu'il a qualifié de système multinational bien structuré à exploiter et soutenir dans le cadre de la CSCE. L'Autriche, le Canada, la République fédérale d'Allemagne et la Suède ont fait part de leurs activités bilatérales pour la protection du milieu méditerranéen. Les Pays-Bas ont mentionné la Déclaration de Gênes et ont invité les pays de la CSCE à appuyer les pays méditerranéens dans le cadre de la Convention de Barcelone afin d'atteindre les objectifs fixés dans leur Plan d'action.
- 2.4 Le Chef de la délégation de l'URSS à la Conférence a informé cette dernière que l'Union soviétique était prête à envisager son adhésion à la Convention de Barcelone ainsi qu'au Protocole relatif aux immersions de 1976 et au Protocole relatif à la lutte contre la pollution par les hydrocarbures dans les cas de situation critique de 1976.

Le ministre roumain des Affaires étrangères a déclaré que son gouvernement envisageait des initiatives pour adhérer aux divers instruments régissant des activités internationales pour la protection de l'environnement ainsi que pour d'autres domaines dans la région méditerranéenne.

Le Chef de la délégation bulgare a déclaré que la Bulgarie, en tant que pays voisin, était directement intéressée à la solution des problèmes écologiques de la Méditerranée.

- 2.5 Le rapport de la Conférence, basé en grande partie sur un document soumis par la CEE, contient plusieurs appels à un renforcement du Plan d'action pour la Méditerranée et à un accroissement des fonds affectés à la protection de la Méditerranée.
- 2.6 Du 26 au 29 avril 1990, il s'est tenu à Nicosie (Chypre) une réunion des ministres chargés de l'environnement des Etats méditerranéens et du membre de la Commission des Communautés européennes responsable de l'environnement. Les participants ont approuvé une Charte sur la coopération euro-méditerranéenne, concernant l'environnement dans le Bassin méditerranéen, dite "Charte de Nicosie", dans laquelle ils ont réaffirmé leur attachement aux objectifs de la Convention de Barcelone, au Plan d'action pour la Méditerranée et à la Déclaration de Gênes. La Charte définit un certain nombre d'actions prioritaires assorties d'un calendrier précis et de moyens économiques pertinents. Au cours de la réunion, la CEE a proposé d'"élaborer, en consultation avec le Plan d'action pour la Méditerranée, un projet de stratégie à long terme et d'actions spécifiques en vue d'atteindre les objectifs fondamentaux d'un environnement compatible avec un développement durable, pour discussion ultérieure avec tous les Etats méditerranéens".
- 2.7 Lors de la réunion du Bureau à Rome (septembre 1990), le représentant de la CEE a invité M. Manos à se rendre à Bruxelles afin d'examiner la mise en oeuvre de la Charte de Nicosie et l'utilisation de la contribution volontaire de la CEE. En réponse à cette invitation, le Coordonnateur a effectué un séjour à Bruxelles les 22 et 23 novembre 1990 au cours duquel un avant-projet de la CEE sur la mise en oeuvre de la Charte de Nicosie a été examiné, et il a été décidé que le PAM serait invité à la première réunion d'experts avant le lancement du projet.

Il a été convenu des modalités d'utilisation de la contribution volontaire de la CEE au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. De plus, conformément à la Charte de Nicosie pour ce qui a trait à l'évaluation globale de la gestion de l'environnement en Méditerranée, l'Unité de coordination a soumis, en octobre 1990, deux propositions d'assistance à Israël et à Chypre en vue de mener des enquêtes sur la gestion de l'environnement dans l'un et l'autre pays.

2.8 En plus des évolutions concernant le Programme environnemental pour la Méditerranée (PEM) de la Banque mondiale, un mémorandum d'accord entre le PAM et la Banque a été signé le 5 novembre 1990. Il a trait à un programme d'assistance, de la part de la Banque, pour le renforcement des capacités institutionnelles des Etats côtiers méditerranéens au sein du programme MED POL. Conformément aux clauses de cet accord, la Banque fournira, pour la période 1990-1991, un montant de 517.000 dollars E.U. pour les services et installations octroyés pour la réalisation d'activités dans des pays arabes (Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie) et un montant de 321.500 dollars E.U. pour les services et installations octroyés pour la réalisation d'activités dans des pays européens (Chypre, Turquie et Yougoslavie). Une allocation de 330.000 dollars E.U. de la Banque mondiale a été approuvée pour le programme de gestion de zone côtière relatif au projet de la baie de Kastella.

Les contacts se développent actuellement avec la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement (BEI) concernant le financement de certaines activités dans le cadre du Programme de gestion des zones côtières.

2.9 En réponse à une invitation adressée par le CAP/OZC, le Coordonnateur a pris part à la Septième consultation interorganisations sur les océans et zones côtières (Paris, 17-20 décembre 1990). Il y a présenté les développements récents intéressant le Plan d'action pour la Méditerranée. Il a également mis au courant la réunion de la préparation de la communication méditerranéenne demandée par les Parties contractantes pour la Conférence sur l'environnement et le développement de 1992.

2.10 Le Coordonnateur a pris la parole devant la 8e Conférence sur la mer et les zones côtières organisée par la Ligue navale italienne et il a reçu la plaque commémorative décernée à M. Tolba au titre d'"Homme de la Mer" pour 1990. La cérémonie s'est déroulée sur le navire "Ausonia" qui poursuivait une croisière à Malte et à Tunis avec 600 membre de la Ligue à son bord.

3. Composante juridique

3.1 Conformément à la décision de la réunion du Bureau à Rome (septembre 1990), une deuxième réunion du Groupe de travail sur le protocole offshore s'est déroulée à Athènes du 8 au 11 janvier 1991. La réunion a examiné le projet de protocole approuvé par la première réunion du Groupe de travail (Athènes, mai 1990) sur la base des observations récemment reçues des Parties contractantes. Des dispositions prêtant à controverse ont été mises entre parenthèses en vue d'une négociation plus poussée par la Conférence de plénipotentiaires. Le rapport de la réunion figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.18/4. En raison de la longueur du processus d'élaboration et d'examen du projet de protocole

offshore (amorcé en 1985), le Secrétariat estime qu'il ne convient ni de tenir une nouvelle réunion du Groupe de travail ni de solliciter d'autres observations des Parties contractantes. Le Secrétariat a proposé que la prochaine réunion du Bureau examine le rapport de la réunion et autorise le Directeur exécutif du PNUE à convoquer, à une date dont le Bureau décidera, une Conférence de plénipotentiaires chargée de revoir et d'approuver le projet de protocole.

- 3.2 Conformément aux décisions des Parties contractantes concernant l'octroi d'une assistance aux Etats côtiers pour la compilation de leurs législations environnementales relatives à l'application de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs, il a été proposé à l'Egypte, à Israël et à la Yougoslavie de bénéficier d'une assistance à ce sujet. Deux études ont été reçues récemment. L'étude sur la Yougoslavie est en préparation. Il est prévu d'entreprendre le même exercice dans deux pays supplémentaires en 1991.
- 3.3 Le Maroc a ratifié le Protocole ASP le 22 juin 1990, l'Albanie a ratifié la Convention et les Protocoles y relatifs le 30 mai 1990, et Israël a ratifié le Protocole tellurique le 21 février 1991.
- 3.4 Le Secrétariat a établi le document "Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole relatif aux immersions" (UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.8) qui fournit une vue d'ensemble de la situation concernant l'application du Protocole.
- 3.5 La position, au 1er mars 1991, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs figure à l'annexe II au présent rapport.

4. Surveillance de la pollution marine en Méditerranée

a) Programmes de surveillance continue et activités d'appui

1. A la fin janvier 1991, des programmes nationaux de surveillance continue relatifs à l'année 1990 avaient été finalisés avec les pays suivants: Albanie, Chypre, Egypte, Israël, Malte, Syrie, Tunisie et Yougoslavie. Des données sur la pollution résultant des activités de surveillance continue menées en 1989 ont été adressées par les pays suivants: Algérie, Chypre, Espagne, Israël, Italie, Malte, Maroc, Syrie et Yougoslavie.
2. Au cours de l'année 1990, le Secrétariat, directement ou indirectement par l'entremise des organisations coopérantes, a fourni une assistance soit en espèces soit en équipement et matériel aux pays ayant finalisé les accords de surveillance continue. L'assistance octroyée s'est répartie comme suit,

en dollars E.U.: Albanie: 25.000; Chypre: 30.000; Egypte: 60.000; Israël: 55.000; Malte: 25.000; Syrie: 30.000; Tunisie: 35.000 et Yougoslavie: 60,000. Cependant, les chiffres ci-dessus ne représentent que les fonds engagés, si bien qu'on pourrait avoir affaire à des modifications minimales une fois les factures définitives réglées.

3. Quant aux activités liées à la surveillance du transfert de polluants par l'atmosphère, au cours de l'année 1990 trois pays (Chypre, Israël et Yougoslavie) ont inclus ce type de surveillance dans leurs accords nationaux de surveillance continue. En conséquence, une fraction de l'assistance globale octroyée à Israël (12.000 dollars E.U.) a servi à l'achat de produits chimiques, de pièces détachées et autres matériels, et une fraction de celle octroyée à la Yougoslavie (10.000 dollars E.U.) a servi à l'achat d'équipements de laboratoire.
4. Les deuxièmes Journées d'étude sur la pollution de la mer Méditerranée par voie atmosphérique se tiennent à Monaco du 8 au 12 avril 1991 afin d'évaluer les activités de recherche, de surveillance et de modélisation en cours, et d'élaborer des recommandations pour les actions à venir. Le rapport des Journées d'étude sera publié à l'automne 1991.
5. Les Xèmes Journées d'étude CIESMM/COI/PNUE sur la pollution de la mer Méditerranée (Perpignan, 18-19 octobre 1990) se sont déroulées dans le cadre du Congrès et de l'Assemblée générale de la CIESMM (15-20 octobre 1990). Seuls deux thèmes avaient été retenus pour présentation et discussion: a) les problèmes de pollution et les priorités en matière de recherche, et b) les stratégies de surveillance continue de la pollution marine. Ces thèmes ont été présentés par les deux principaux intervenants et suivis d'un débat prolongé auquel ont assisté 140 scientifiques. Les résultats et les conclusions du débat serviront à la présentation de la nouvelle phase du MED POL prévue en 1995.
6. Selon un accord signé entre la Banque mondiale et le PNUE, un montant de 838.500 dollars E.U. a été alloué au PAM par la Banque pour des activités d'appui au MED POL, et notamment pour l'achat de matériel, l'organisation de la formation et le renforcement du programme d'assurance qualité des données.

Traitement des données MED POL

1. Des notifications de données et des accords de surveillance MED POL informatisés ont été intégrés dans le système de gestion de bases de données relationnelles PC/ORACLE. L'entrée de données s'est poursuivie et l'ensemble du système a été amplement examiné. On a continué à s'employer à établir une norme pour la structure de la base de données afin qu'elle soit distribuée dans la région et permette ainsi d'acquérir des données sur supports magnétiques.

2. Le formulaire des accords de surveillance MED POL est actualisé pour le rendre plus lisible et faciliter l'entrée des données dans la base de données informatisée. Un guide joint expliquant le nouveau formulaire est également en préparation. Les accords pour 1992 peuvent être établis avec le nouveau formulaire.
3. Deux bases de données bibliographiques informatisées ont été compilées avec l'aide financière du CAP/OZC par dépouillement de la bibliographie scientifique internationale (recherches documentaires manuelles et informatisées): Pollution aquatique par les composés organophosphorés, publié au titre de No. 44 de la Série des rapports techniques du PAM (avec 870 références), et Détritrus marins (actuellement sous forme de projet final) qui a été distribué parmi les scientifiques aux fins de commentaires.
4. Des conseils et une assistance ont été fournis au Centre de recherches marines "Institut Rudjer Boskovic" de Zagreb pour la compilation, avec l'aide financière du CAP/OZC, d'une Bibliographie informatisée sur l'Adriatique (ADRIA) qui en est actuellement à son stade final.
5. La préparation par l'Unité de coordination d'un "Répertoire des institutions sur l'environnement marin en Méditerranée" est en cours avec l'aide financière du CAP/OZC.

Entretien

L'ingénieur chargé de l'entretien PNUE/MED POL (basé à Monaco) a effectué des visites à 17 institutions dans 8 pays en 1990. En dehors de ses fonctions pour l'installation et la révision de l'appareillage, il a mené une enquête détaillée sur les fabricants d'instruments en vue de rééquiper le réseau de surveillance du MED POL (et d'assurer la fourniture suivie de pièces détachées et d'accessoires à l'avenir).

Formation et bourses

Comme dans le passé, l'assistance octroyée aux participants au MED POL l'a été sous forme de formation individuelle ou de groupe, de visites d'experts à des laboratoires moins expérimentés, d'appui pour une participation à des réunions MED POL (ateliers, exercices d'interétalonnage et réunions sur l'assurance qualité) et d'allocations de voyage permettant d'assister à des réunions en rapport avec le programme MED POL.

Ce sont au total 117 scientifiques provenant de 18 pays qui ont bénéficié de ce programme d'appui pour un coût total de 157.314 dollars E.U.

Le troisième cours de formation/exercice d'interétalonnage pour les méthodes microbiologiques de surveillance de la pollution marine a été organisé du 3 au 8 septembre 1990 à Malte,

par l'OMS et le PNUE, en collaboration avec le Centre euro-méditerranéen pour les risques de contamination marine du Conseil de l'Europe. Il a été suivi par 22 participants provenant des pays suivants: Chypre, Egypte, Grèce, Israël, Libye, Malte, Syrie, Turquie et Yougoslavie. Les organisateurs locaux ont contribué en finançant deux participants et deux conférenciers.

Le troisième stage de formation au traitement statistique et à l'interprétation des données relatives aux communautés marines a été organisé du 26 juin au 6 juillet à Split (Yougoslavie) par la FAO, la COI et le PNUE, en collaboration avec l'Institut d'océanographie et des pêches, Split. Il a été suivi par 20 participants.

Des préparatifs ont eu lieu pour la tenue du quatrième cours/exercice d'interétalonnage pour les méthodes microbiologiques, lors du dernier trimestre 1991, à l'Institut national d'hygiène, Rabat, Maroc, à l'intention de participants francophones.

Un stage de formation à l'analyse des séries chronologiques et données océanographiques s'est déroulé à Athènes du 11 au 15 décembre 1990. Le stage avait pour objet de former les participants à l'analyse de séries chronologiques océanographiques et notamment à l'utilisation d'un progiciel spécialement préparé.

b) Assurance qualité des données

Le programme d'assurance qualité des données, exécuté par le Laboratoire d'études du milieu marin de l'AIEA, à Monaco, s'est poursuivi et développé tout au long de 1990. Les activités ont compris des stages de formation pratique de 2 à 3 semaines sur les hydrocarbures chlorés (participants de Tunisie (1), d'Egypte (2), de Yougoslavie (2), sur les hydrocarbures de pétrole (Egypte (2), Yougoslavie (2)) et sur les métaux en traces (Egypte (3), Maroc (3), Libye (1)). Des experts du Laboratoire de Monaco ont effectué cinq missions techniques prolongées en Tunisie (métaux en traces et composés organiques en traces), Egypte (composés organiques en traces), Yougoslavie (composés organiques en traces) et Albanie (mission préparatoire). Lors de ces missions, une formation complémentaire a été dispensée et il a été fourni un appui pratique à la mise en place de programmes nationaux d'assurance qualité des données. En outre, des contacts étroits ont été maintenus avec tous les laboratoires qui participaient précédemment à ce programme.

Plusieurs autres activités ont été développées dans le cadre du programme d'assurance qualité. Elles ont comporté l'organisation de la participation des laboratoires MED POL

des pays de la CEE aux journées d'étude CEE sur l'assurance qualité pour la surveillance marine qui se sont tenues à Noordwijkerhout, Pays-Bas (21-23 mai). Deux nouveaux exercices d'interétalonnage (métaux en traces et composés organiques en traces) ont démarré en recourant à du sédiment contaminé du littoral méditerranéen. La banque de matériaux de référence et de normes de Monaco a été étoffée (Plus de 600 normes disponibles). Un arrangement a été conclu entre l'AIEA, le National Institute of Standards and Technology (NIST) des Etats-Unis et le National Research Council (NRC) du Canada pour produire une série de matériaux de référence internationaux (dans le cadre du Groupe PNUE/COI/AIEA d'experts en normes et matériaux de référence -GESREM) qui seront disponibles à titre gratuit pour tous les laboratoires de surveillance continue à des fins de contrôle de la qualité. La première de ces normes GESREM-I (une moule du littoral méditerranéen français) sera disponible avant le deuxième semestre 1991.

Le Laboratoire de Monaco a continué à mettre au point, tester et publier les méthodes de référence PNUE pour la série des études de pollution marine comportant à la fois des méthodes et des lignes directrices pour une large gamme de contaminants. Une liste complète des méthodes est disponible. Nombre d'entre elles ont été mises au point en se fondant sur des ateliers et des séminaires hébergés par l'OMS, la FAO, l'AIEA, l'OMM et la COI pour le compte du MED POL.

Les résultats du programme d'assurance qualité amélioré seront examinés en 1991, mais ils sont déjà encourageants. Il convient toutefois de souligner qu'un programme d'assurance qualité continu sera nécessaire pour valider les données obtenues. Le plein appui des Coordonnateurs nationaux du MED POL sera nécessaire pour assurer la participation des laboratoires au programme d'intercomparaison qui est un élément clef de ce travail.

c) Projets de recherche

En 1990, 116 projets au total étaient en cours d'exécution et 43 ont été achevés, avec une dépense totale de 232.500 dollars E.U. Sous la présente rubrique, on n'envisagera que les activités de recherche plus directement liées au programme de surveillance continue. D'autres activités de recherche sont exposées à la rubrique 6 g).

Activité A

Projets achevés en 1989:	3
Projets en cours au 31 décembre 1990:	20
Contribution 1990 totale:	42.000 dollars E.U.

Les projets de nature microbiologique ont continué à porter sur la révision des méthodes de référence existantes ou sur les relations entre des concentrations bactériennes différentes afin d'instituer ultérieurement des organismes indicateurs pour les virus ou d'autres agents pathogènes.

Activité F

Projets achevés en 1990:	4
Projets en cours au 31 décembre 1990:	6
Contribution 1990 totale:	6.000 dollars E.U.

Les projets en cours portaient sur la modélisation de la circulation, du transfert vertical et non stationnaire des polluants, et sur l'étude des changements climatiques dans le Bassin méditerranéen d'après des données historiques.

Activité H

Projets achevés en 1990:	1
Projets en cours au 31 décembre 1990:	13
Contribution 1990 totale:	36.100 dollars E.U.

Les projets de recherche menés au titre de cette activité traitent normalement de la composition des communautés planctoniques dans les zones eutrophes ou de la présence d'espèces toxiques. Récemment, un certain nombre de projets ont été lancés pour tenter d'interpréter les séries à long terme de données sur l'eutrophisation. Les No. 37 et 40 de la Série des rapports techniques du PAM comprenant les rapports finaux des projets de recherche exécutés au titre de l'activités H ont été publiés.

Activité I

Projets achevés en 1990:	2
Projets en cours au 31 décembre 1990:	8
Contribution 1990 totale:	18.000 dollars E.U.

Les projets de recherche menés au titre de cette activité traitent normalement des effets de la pollution sur les structures des communautés planctoniques ou benthiques et les données font l'objet d'un traitement statistique au moyen d'un logiciel pour une meilleure interprétation. Le stage de formation FAO/COI/PNUÉ sur le traitement statistique et l'interprétation des données relatives aux communautés marines sera organisé (Alexandrie, 3-13 juin 1991) à l'intention de scientifiques qui n'ont pu encore en bénéficier.

Le No. 40 de la Série des rapports techniques du PAM comprend également les rapports finaux établis au titre de cette activité.

Activité J

Projets achevés en 1990:	1
Projets en cours au 31 décembre 1990:	0
Contribution 1990 totale:	0 dollars E.U.

Une faible priorité a été attribuée à cette activité et seuls ont été exécutés jusqu'ici 3 projets portant sur les effets des rejets thermiques sur les communautés marines en Algérie, à Chypre et en Italie.

Activité K

Projets achevés en 1990:	7
Projets en cours au 31 décembre 1990:	13
Contribution 1990 totale:	26.500 dollars E.U.

Dans cette activité, l'accent a été mis jusqu'à présent sur les cycles biogéochimiques du cadmium et du mercure. On s'emploie désormais à orienter la recherche vers d'autres éléments chimiques énumérés aux annexes du Protocole tellurique et deux nouvelles propositions sont maintenant consacrées au chrome.

Une réunion consultative sur l'accumulation et la transformation des contaminants chimiques par les processus biotiques et abiotiques dans le milieu marin a été organisée par la FAO, le PNUE et l'AIEA (La Spezia, Italie, 24-28 septembre 1990); elle comportait 32 participants.

Activité L

Projets achevés en 1990:	6
Projets en cours au 31 décembre 1990:	15
Contribution 1990 totale:	16.000 dollars E.U.

Les projets en cours portent sur l'étude, la modélisation et l'estimation du transfert et dépôt atmosphériques des métaux lourds, éléments nutritifs et aérosols minéraux dans les diverses régions de la mer Méditerranée à partir de sources terrestres, ainsi que sur la comparaison des apports atmosphériques et fluviaux de ces substances. D'autres projets en cours sont consacrés à l'étude des cycles biogéochimiques de CO₂ dans la Méditerranée, à la recherche en matière de transfert des polluants par sédimentation et à l'examen de l'applicabilité de la télédétection pour l'étude des paramètres de qualité de l'eau.

d) Changements climatiques

Sous cette rubrique (point 5.3 d) de l'ordre du jour), un document distinct intitulé "Rapport sur l'état d'avancement des activités concernant les implications des changements climatiques dans la région méditerranéenne" passe en revue les projets et actions menés tant par les organisations nationales et internationales que par l'Unité de coordination du PAM et figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.9.

Coordination

Comme dans le passé, les activités de surveillance continue du MED POL ont été coordonnées par l'Unité d'Athènes grâce aux contacts avec les coordonnateurs nationaux du MED POL et à la pleine participation des organisations coopérantes concernées (FAO, UNESCO, OMS, OMM, AIEA, COI).

S'agissant de la coordination des activités de recherche du MED POL, les organisations coopérantes concernées ont été, comme par le passé, directement responsables de l'exécution technique des divers projets de recherche grâce à des contacts directs avec les centres nationaux de recherche.

La participation active des organisations coopérantes est restée un facteur important contribuant, dans une très large mesure, à la mise en oeuvre du MED POL. En plus des contacts réguliers et fréquents entre le PNUE et les organisations coopérantes, la réunion ci-après du Comité consultatif interorganisations (IAAC) pour le MED POL s'est tenue en 1990 en vue d'assurer une coopération harmonieuse dans la réalisation des activités MED POL en 1991:

- XXIVème réunion de l'IAAC (Athènes, 3-7 décembre 1990); elle a examiné le programme 1990-1991 et préparé le plan de travail et le budget pour les activités MED POL 1992-1993 (UNEP(OCA)/MED WG.24/1). Plus concrètement, la réunion a examiné le programme de surveillance, la composante "recherche" en vue d'une nouvelle approche proposée (voir document UNEP(OCA)/MED WG.25/4), les réunions et les documents à préparer.

5. Information

- La première livraison du bulletin du PAM rénové (MEDONDES) dont la dernière réunion des Parties contractantes a convenu qu'il fusionnerait tous les bulletins d'information existants publiés par l'Unité MED et les centres régionaux a paru à la fin avril 1990 en deux langues, anglais et français. La version arabe a suivi en août 1990.
- Le No. 20 de MEDONDES (automne 1990) a été publié en français en décembre 1990, en anglais en janvier 1991 et en arabe en mars 1991.
- Les numéros 36 à 47 de la Série des rapports techniques du PAM ont été publiés et distribués. La liste figure à l'annexe III.

B. Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique)

6. Application du Protocole tellurique

- a) Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole tellurique
- 1. Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique a été ratifié par la Yougoslavie le 16 avril 1990, par l'Albanie le 30 mai 1990

et par Israël le 21 février 1991, ce qui porte à dix-sept le nombre total de Parties contractantes ayant ratifié, approuvé le Protocole ou y ayant adhéré.

2. Aucune réponse n'a été reçue des Parties contractantes à une lettre adressée par l'Unité MED en juillet 1990 demandant des renseignements sur l'application de la législation existante ou de la nouvelle législation relative aux critères de qualité du milieu adoptés par les Parties contractantes depuis 1985. La lettre était accompagnée du No. 38 de la Série des rapports techniques du PAM, en quatre langues, avec les huit critères de qualité du milieu adoptés depuis 1985.
3. Le Secrétariat continue à offrir aux Parties contractantes l'aide dont elles pourraient avoir besoin en vue de l'application des critères de qualité du milieu ou des normes d'émission adoptés.

Mise en oeuvre des activités prévues par le plan de travail relatif au Protocole tellurique

1. Fort peu de réponse ont été reçues suite à l'envoi des questionnaires pour l'enquête sur les polluants d'origine tellurique. Une assistance d'experts a été octroyée en 1990 à Chypre, à la Grèce (Rhodes) et à la Yougoslavie (baie de Kastela), et des dispositions ont été prises pour une assistance similaire à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie devant intervenir au début 1991.
2. Les travaux portant sur un document énonçant des lignes directrices pour les ouvrages d'émissaires sous-marins destinés aux collectivités méditerranéennes de taille moyenne ou restreinte ont été menés à bien. A ce document seront désormais incorporés a) la documentation déjà existante et b) d'autres aspects de l'activité prévus pour 1991, afin que soient publiées, conformément au plan de travail, des lignes directrices complètes d'ici la fin 1991 ou le début 1992.
3. La préparation de la partie des lignes directrices relative aux effluents nécessitant un traitement séparé et se rapportant aux substances énumérées dans l'annexe I a été achevée en 1990, et l'autre partie consacrée aux substances de l'annexe II doit, selon les prévisions, être achevée vers le milieu de l'année 1991. La version finale complète des lignes directrices sera achevée à la fin 1991 ou au début 1992.

4. Pour répondre aux besoins suscités par des développements récents touchant la pollution due aux organismes pathogènes et connexe à propos des critères de qualité du milieu pour les eaux de baignade, une consultation d'experts restreinte sur les risques sanitaires résultant de la baignade dans les eaux marines est organisée par l'OMS et le PNUE à Athènes, du 15 au 18 mai 1991, afin d'examiner la situation sur la base des résultats d'études passées et de formuler des recommandations pertinentes.
5. La version préliminaire du projet de document d'évaluation de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes/mutagènes/térogènes a été achevée à la date prévue, soit à la fin 1990. Cependant, pour des raisons indépendantes de la volonté des intéressés, il n'a pas été possible de procéder à la révision et finalisation du projet à Athènes en février 1991, ainsi qu'il était initialement prévu. Il est prévu désormais que cette révision aura lieu en juin 1991 et qu'on y tiendra également compte des travaux récents du GESAMP sur ce sujet, pour que le document soit soumis en 1992 à la réunion conjointe des Comités.
6. Une consultation d'experts restreinte sur des lignes directrices pour la surveillance continue des sources telluriques de la pollution marine a été organisée par l'OMS et le PNUE à Istanbul, du 27 au 29 septembre 1990. Les participants sont convenus des nouveaux éléments à insérer dans la version finale des lignes directrices et sur lesquels des travaux sont en cours et devraient être achevés vers le milieu de 1991.
7. Des travaux préparatoires ont commencé pour le document d'évaluation de la pollution concernant l'eutrophisation et les proliférations planctoniques. Il est prévu que la première version du document sera prête à la fin 1991.
8. L'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organostanniques, avec les mesures proposées, a été pour la première fois examinée à la première réunion du Comité scientifique et technique (Athènes, 23-27 mai 1988). Le Comité avait alors décidé notamment que le Secrétariat, en coopération avec l'OMI, étudierait la faisabilité d'une interdiction complète de l'utilisation de peintures TBT de libre association pour tous les navires (y compris les navires long-courriers) et qu'il en ferait rapport au Comité (par.36 du document UNEP(OCA)/MED WG.1/12). Il a été convenu avec l'OMI que cette question devait être soulevée devant le Comité de protection du milieu marin de l'OMI. Une résolution a été adoptée et figure à l'annexe IV au présent document. La résolution stipule notamment l'élimination des peintures antisalissures contenant des composés tributylstanniques qui libèrent en moyenne plus de 4 ug/cm²/jour pour utilisation sur tous les navires et laisse la porte ouverte à une interdiction complète des peintures TBT.

9. Des questionnaires ont été adressés aux coordonnateurs nationaux du MED POL pour leur demander de communiquer des renseignements utiles pour la préparation des documents d'évaluation sur les composés organophosphorés, le plomb, l'arsenic, le chrome et le nickel. Le nombre de réponses a été limité.
10. Une circulaire a été adressée en mars 1991 aux coordonnateurs nationaux du MED POL pour leur demander de communiquer des renseignements sur les sites d'immersion de TiO_2 et de cendres volantes ainsi que les rapports et études à ce sujet.
11. L'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organohalogénés a été publiée au titre de No. 39 de la Série des rapports techniques du PAM.

Etudes pilotes de surveillance continue

1. Le projet pilote sur la surveillance continue des polluants marins cancérigènes, mutagènes et tératogènes dans certaines zones critiques d'Italie, d'Espagne et de Yougoslavie a été achevé et les résultats en ont été insérés dans le projet de document d'évaluation correspondant.
2. Les préparatifs pour le lancement du projet pilote sur la surveillance des détergents non biodégradables ont pris fin en 1990. Il est prévu que la surveillance proprement dite démarrera vers le milieu de 1991.
3. Suite à la recommandation des Journées d'étude AIEA/FAO/MED POL- PNUE sur l'évaluation de la pollution par les herbicides et les fongicides (Monaco, 30 octobre-1er novembre 1990), une étude pilote a été amorcée pour déterminer les niveaux d'herbicides dans les sites critiques. Elle est menée en premier lieu aux embouchures (estuaires) des grands fleuves (comme le Pô, le Rhône, l'Ebre) et porte sur des échantillons d'eau et de sédiment.
4. La réunion consultative FAO/PNUE/AIEA sur l'évaluation de la pollution par les éléments chimiques énumérés à la rubrique 1 de l'annexe II du Protocole tellurique s'est tenue à Athènes du 13 au 15 février 1991 (document FIR/MEDPOL/LBS/3) et a recommandé la poursuite des travaux de surveillance continue, notamment dans les zones critiques. Les sites d'immersion du dioxyde de titane ont été considérés comme des zones critiques pour le titane, tandis que les sites d'immersion de cendres volantes ont été considérés comme des zones critiques pour le béryllium, le cobalt, le thallium, l'argent, l'antimoine, le molybdène, l'uranium et le vanadium. Avant d'entreprendre cette étude pilote, on s'emploie à recueillir des renseignements sur les sites d'immersion de ce type en Méditerranée et ailleurs.

(b) Annexe IV au Protocole, concernant la pollution transférée par voie atmosphérique à partir de sources terrestres

Le texte d'un projet d'annexe IV au Protocole tellurique a été présenté par le Secrétariat, sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.12/5, à la réunion conjointe des Comités tenue en mai 1990. Après avoir examiné le document, la réunion est convenue qu'une version révisée du projet d'annexe IV, tenant dûment compte des observations reçues de Parties contractantes, serait préparée pour la réunion conjointe des Comités de 1991 pour qu'elle pût être soumise à la réunion des Parties contractantes pour adoption. Le projet révisé qui a été établi par l'OMS, l'OMM et le PNUE en tenant compte des observations des Parties contractantes est soumis à la présente réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.25/3 pour être examiné au titre du point 5.2 b) de l'ordre du jour.

(c) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés et mesures proposées

Sous cette rubrique, un document séparé est soumis à la réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.4, à examiner au titre de point 5.2. c). Les mesures proposées correspondantes sont incluses dans le document UNEP(OCA)/MED WG.25/4.

(d) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les matières synthétiques persistantes qui peuvent flotter, couler ou rester en suspension, et mesures proposées

Sous cette rubrique, un document séparé est soumis à la réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.5, à examiner au titre du point 5.2. d) de l'ordre du jour. Les mesures proposées correspondantes sont incluses dans le document UNEP(OCA)/MED WG.25/4.

(e) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances radioactives et mesures proposées

Sous cette rubrique, un document séparé est soumis à la réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.6, à examiner au titre du point 5.2. e) de l'ordre du jour. Les mesures proposées correspondantes sont incluses dans le document UNEP(OCA)/MED WG.25/4.

(f) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les micro-organismes pathogènes et mesures proposées

Sous cette rubrique, un document séparé est soumis à la réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.7, à examiner au titre de point 5.2.f) de l'ordre du jour. Les mesures proposées correspondantes sont incluses dans le document UNEP(OCA)/MED WG.25/4.

(g) Projets de recherche se rapportant directement au Protocole tellurique

En 1990, 116 projets au total étaient en cours d'exécution et 43 ont été achevés, avec une dépense totale de 232.500 dollars E.U. Sous cette rubrique, on n'envisagera que les activités de la recherche plus directement liées à l'application du Protocole tellurique. D'autres activités de recherche sont exposées à la rubrique 4.c).

Activité B

Projets achevés en 1990:	0
Projets en cours au 31 décembre 1990:	0
Contribution 1990 totale:	0 dollar E.U.

Activité C

Projets achevés en 1990:	3
Projets en cours au 31 décembre 1990:	1
Contribution 1990 totale:	0 dollar E.U.

Les projets menés dans ce domaine traitent de divers aspects de l'identification des agents pathogènes et des relations agents pathogènes/indicateurs en vue de vérifier la validité des critères de qualité correspondants.

Activité D

Projets achevés en 1990:	4
Projets en cours au 31 décembre 1990:	13
Contribution 1990 totale:	23.000 dollars E.U.

Les projets portent sur deux domaines distincts: a) effets sur la santé associés aux eaux côtières ou aux mollusques/crustacés présentant une contamination microbiologique, et b) effets sur la santé associés aux produits de la mer présentant une contamination chimique. Un certain nombre de projets exécutés au titre de cette activité ont également bénéficié de subventions considérables de la part des autorités locales et régionales (suite à des recommandations de l'OMS) en plus de l'assistance MED POL au rôle catalyseur.

Le rapport sur les proliférations de méduses en Méditerranée a été publié comme No. 47 de la Série des rapports techniques du PAM et le rapport final du projet sur les relations entre qualité microbienne des eaux côtières et gastro-entérites provoquées par les rotavirus parmi les baigneurs a été publié comme No. 46 de la Série des rapports techniques du PAM.

Activité E

Projets achevés en 1990:	2
Projets en cours au 31 décembre 1990:	2
Contribution 1990 totale:	3.000 dollars E.U.

Les deux projets achevés avaient pour thèmes la conception des émissaires sous-marins, les huiles lubrifiantes usées dans les effluents et l'évaluation d'impact sur l'environnement lié à la santé pour certains projets de développement. Le projet en cours, dont l'achèvement est prévu en 1991, porte sur la pollution côtière par les déchets solides.

Activité G

Projets achevés en 1990:	10
Projets en cours au 31 décembre 1990:	25
Contribution 1990 totale:	61.900 dollars E.U.

Les projets en cours couvrent une gamme assez étendue de sujets dans les domaines suivants: a) relations entre les niveaux et les effets de certaines substances sur l'homme et les biotes marins; b) facteurs environnementaux influant sur la cancérogénicité/mutagénicité de certaines substances; c) étude des effets toxicologiques du cuivre, du zinc, du plomb, du chrome, du cadmium et du sélénium sur divers organismes marins; d) étude des mécanismes de bioprotection dans les organismes; e) bioaccumulation des composés organostanniques, cadmiques, mercuriels et organophosphorés dans les organismes marins; f) toxicité *in situ* des dispersants d'hydrocarbures; g) les effets des pesticides carbonatés et organophosphorés sur les invertébrés marins; et h) les métallothionéines.

Des projets en cours sont également consacrés à la mise au point de critères permettant de distinguer les détritiques d'origine terrestre de ceux d'origine maritime et à la mise au point de techniques d'analyse pour la détermination des détergents et substances tensio-actives dans l'eau de mer. Dans cette activité, on délaisse de plus en plus les épreuves de toxicité aiguë au profit des techniques sublétales qui deviennent désormais importantes dans les travaux d'évaluation de la pollution marine. De nouveaux projets comprennent des études sur la chimie sanguine, les peptides et les protéines, le cytochrome P-450, l'acétylcholinestérase ainsi que les réactions physiologiques.

En outre, dans le cadre de cette activité, il est organisé un atelier FAO/COI/PNUE sur les effets biologiques des polluants sur les organismes marins (Malte, 10-14 septembre 1991) qui sera essentiellement axé sur les techniques d'étude des

effets toxiques sublétaux au niveau de chaque organisme pris séparément ou au-dessous. L'un des buts de l'atelier est d'examiner l'applicabilité des techniques pour les études in situ en pratique courante et leur signification et interprétation quant à l'évaluation des risques de la pollution marine.

C. Application du Protocole relatif aux situations critiques

7. Prévention et lutte contre la pollution par les navires

- a) Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique
- b) Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

Etat d'avancement des activités

Etudes et enquêtes:

1. Un consultant a été engagé du 26 octobre au 4 novembre pour aider le Centre à l'établissement d'une base de données partiellement informatisée sur les substances dangereuses.

Avant son départ, le consultant a soumis un rapport contenant des propositions et des recommandations.

2. Suite à la décision de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes, le Centre a pris les premières dispositions pour la mise en place, sur une base volontaire, d'un réseau régional de collecte de données sur le transport maritime de substances nocives.

On escompte encore des contributions substantielles des Etats côtiers méditerranéens.

Réunions, séminaires, journées d'étude, voyages d'étude, cours de formation, octroi de bourses, entrepris ou en préparation:

1. Un séminaire régional sur les questions financières, la responsabilité et la réparation des conséquences d'accidents occasionnant une pollution par les hydrocarbures et d'autres substances nocives a été organisé par le Centre:
 - pour fournir aux participants une vue d'ensemble des questions financières, de la responsabilité et de la réparation des conséquences d'accidents occasionnant une pollution par les hydrocarbures et d'autres substances nocives;

- pour examiner et approuver les conclusions ainsi que pour proposer des recommandations ayant trait aux aspects juridiques, administratifs et financiers de l'assistance mutuelle;
- pour examiner et approuver un projet de principes et lignes directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle en cas de situation critique.

Le séminaire a eu lieu à Malte du 8 au 12 octobre 1990. Le rapport final en a été distribué par le Centre, le 16 octobre 1990, aux correspondants officiels du REMPEC et aux participants au séminaire (REMPEC/WG.2/5).

2. La réunion d'un groupe de rédaction sur les principes et lignes directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle est organisée à Malte les 21 et 22 mars 1991 en vue de mettre une dernière main aux principes et lignes directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle pour les soumettre au Comité socio-économique lors de la présente réunion.

3. Cours de formation:

Le Centre prépare actuellement l'organisation des cours de formation suivants:

- sur les équipements et produits pour l'intervention contre la pollution par les hydrocarbures (date provisoire: avril)
- sur la gestion des crises (date provisoire: juin)
- sur les substances nocives (date provisoire: octobre)

4. Le cours de formation sur la prévention, la lutte et l'intervention contre la pollution marine, dont la tenue était initialement prévue à Alexandrie, Egypte, du 10 au 19 février 1991, avec l'assistance technique du REMPEC, a été ajourné.

5. L'expert technique a donné une série de conférences à un cours de formation organisé par l'Institut européen des études marines, à Gijon, Espagne, le 26 juin 1990.

6. L'expert technique a donné une série de conférences dans le cadre de journées d'étude sur l'évaluation des risques à l'occasion de graves accidents maritimes (Malte, 22-26 octobre 1990).

7. Le directeur a pris part à la Conférence sur la coopération internationale en matière de préparation et d'intervention contre la pollution par les hydrocarbures qui s'est tenue à Londres, du 19 au 30 novembre 1990, au siège de l'Organisation maritime internationale. La Conférence a adopté une Convention sur la coopération internationale en matière de préparation et d'intervention contre la pollution par les hydrocarbures ainsi qu'une série de résolutions.

8. Le directeur a pris part:

- à la réunion du Groupe d'experts sur le protocole offshore, Athènes, 8-11 janvier 1991;
- à la réunion des directeurs des CAR tenue à Athènes, les 14 et 15 janvier 1991;
- à la réunion pour l'adoption de la version finale du Rapport méditerranéen à la Conférence de 1992, Athènes, 16-18 janvier 1991.

9. En coopération avec le PNUÉ et l'OMI, le directeur a pris part à une mission PNUÉ/OMI en Arabie Saoudite concernant la pollution liée à la guerre du Golfe, 3-15 février 1991.

10. L'expert chimiste a donné une conférence sur le rôle et la fonction du REMPEC à l'Institut du pétrole, section de Malte, le 6 février 1991.

Etat des documents, rapports, manuels et lignes directrices en préparation

1. La version anglaise des "Actes du séminaire sur la lutte contre la pollution accidentelle par les substances dangereuses" a été publiée et distribuée en juin 1990. La version française est en préparation.
2. Un ensemble de sept principes et lignes directrices proposés concernant la coopération et l'assistance mutuelle qui doivent être incorporés dans la partie A: "Documents de base, recommandations, principes et lignes directrices concernant la préparation, l'intervention et l'assistance mutuelle en matière de lutte contre la pollution marine accidentelle" du Système régional d'information ont été préparés par le Centre. Trois d'entre eux ont déjà été approuvés par le Séminaire sur la responsabilité et la réparation. Les quatre autres feront l'objet d'une élaboration plus poussée par un groupe restreint de rédaction qui se réunit en mars 1991. L'ensemble complet des principes et lignes directrices proposés est soumis à la présente réunion conjointe des Comités (voir annexe VI du rapport du Séminaire sur la responsabilité et la réparation-REMPEC/WG.2/5).

3. Système régional d'information

Le Centre a publié et distribué:

- Partie A: Version préliminaire "Documents de base, recommandations, principes et lignes directrices concernant la préparation, l'intervention et l'assistance mutuelle en matière de lutte contre la pollution marine accidentelle", janvier 1991.

- Partie B: Liste des répertoires - Section 1 - "Répertoire des autorités nationales compétentes chargées de la préparation, de l'intervention et de l'assistance mutuelle en matière de lutte contre la pollution marine accidentelle et autres renseignements pertinents", janvier 1991.
- Partie C: Banque de données, modèles de prévision et système d'appui aux décisions. Section 4 - "Liste des alertes et accidents en Méditerranée" - janvier 1991.
- Partie D: Guides de coopération et documents techniques. Section 4 - "La signification d'une fiche de renseignements sur la protection nationale" - mars 1991.

Etat de l'exécution d'autres activités:

1. Facilitation de l'obtention d'une assistance et coordination de l'assistance internationale:

Une assistance sous forme d'échange/transmission de renseignements, d'octroi de conseils techniques et de renseignements demandés a été accordée aux autorités de divers Etats côtiers méditerranéens lors de plusieurs accidents intervenus dans les limites et en dehors de la région au cours de la période considérée.

- SEA SPIRIT/HESPERUS: contacts permanents, suivi, communication de renseignements, transmission de messages au Maroc, à l'Espagne, la France, l'Algérie et la Tunisie du 7 août au 17 septembre. Un rapport succinct sera prochainement établi.
- NEW PROSPERITY: informés en permanence du cas par les autorités espagnoles et suivi de l'évolution de la situation à partir du 28 octobre 1990.
- MT "BISOTON" (12.01.1991, Omisalj, Yougoslavie): accident de déversement mineur au cours d'opérations de déchargement. Rapport sur l'accident reçu des autorités yougoslaves compétentes.
- NAVIRE-CITIERNE "ALESSANDRO PRIMO" (01.02.1991, au large de Molfetta, Italie): le navire avait à son bord un chargement de nitrile acrylique. Le Centre a immédiatement contacté les autorités italiennes et offert son assistance. Le contact a été maintenu en permanence avec elles. Des renseignements sur le produit chimique concerné ont été transmis à l'Institut d'océanographie et des pêches de Yougoslavie.
- O/B/O MV "PHAROS" (16.02.1991, baie de Santa Panagia, Italie): explosion à bord alors que le navire était à quai devant une raffinerie. Les autorités italiennes compétentes ont confirmé qu'il n'y avait pas de pollution.

- RO-RO MV "CONTI HAMMONIA" (17.02.1991, Livourne, Italie): le navire a heurté l'embarcadère et en raison de l'avarie il a déversé plus de 10 tonnes d'huile lubrifiante. Le produit a été récupéré par une société locale de nettoyage. Un rapport a été reçu des autorités italiennes.
- MT "SEA TIGER" (20.02.1991, au large de Pozzallo, Italie): le navire-citerne, ayant à son bord 20.500 tonnes de fuel lourd, s'est échoué par gros temps, déversant une partie de sa cargaison. Des renseignements concernant les propriétaires et exploitants ont été communiqués aux autorités italiennes sur leur demande. Un contact permanent a été maintenu avec celles-ci pendant la crise. Des informations sur le situation ont été également communiquées à l'ITOPF.

2. Assistance à l'établissement de plans d'urgence

Suite à une demande des autorités nationales turques en vue d'une participation du REMPEC aux travaux préparatoires du plan national d'urgence, le directeur s'est rendu en Turquie les 17 et 18 septembre 1990.

3. Changements de personnel

Mme Joséphine Bonavia a été recrutée comme secrétaire de direction/assistante administrative en remplacement de Mme Lucia Burgess qui a quitté ses fonctions le 5 mai 1990 à l'expiration d'une période probatoire de trois mois. Mme Lucia Burgess remplaçait Melle Anna Micaleff Trigona qui avait démissionné de son poste au 31 décembre 1989. Mme Joséphine Bonavia a pris ses fonctions au Centre le 12 juin 1990. Mme Joanna Pace, employée, a démissionné de son poste le 30 juin 1990. Elle a été remplacée par Mme Mary Ann Bonett qui a pris ses fonctions le 25 septembre 1990.

L'OMI a réalisé une enquête sur les salaires à Malte du 23 mars au 6 avril 1990, et en conséquence de cette enquête, un nouveau barème des traitements pour la catégorie des services généraux à Malte a été approuvé par la CFPI à New York. Le nouveau barème des traitements sera appliqué à compter du 1er janvier 1990.

M. Stefan Micallef a occupé son poste d'expert chimiste au Centre le 16 juillet 1990.

Résumé des problèmes rencontrés:

1. Les changements de personnel et le fait que le poste d'expert chimiste n'ait été pourvu qu'en juillet 1990 ont entraîné des retards dans l'exécution des activités prévues.

2. L'accident du "Khark 5" a révélé que le Centre rencontre des difficultés à communiquer efficacement à l'aide des moyens dont il dispose présentement. Suite à une décision prise à ce sujet par la réunion du Bureau, un consultant s'est rendu au Centre du 12 au 15 juin 1990 pour évaluer les moyens de communication du REMPEC et proposer des solutions visant à améliorer la situation. Le rapport du consultant a été soumis à l'Unité MED à la fin juin 1990. Les solutions proposées sont en cours d'examen par l'OMI et le REMPEC.
3. L'ordinateur WANG OIS 50 exploité par le Centre pour le traitement de texte est dépassé, l'imprimante WANG est très souvent en panne et il n'est pas possible de trouver à Malte un service adéquat pour assurer la maintenance de ce type de matériel. La situation est devenue très critique car, pour des raisons financières, les trois terminaux du WANG OIS 50 utilisés pour le traitement de texte ne peuvent être remplacés en une seule fois.

c) Installations portuaires de réception des eaux de ballast et autres résidus huileux

1. La Charte de Nicosie sur la coopération euro-méditerranéenne concernant l'environnement dans le bassin méditerranéen stipule que la CEE devrait financer des projets relatifs à des installations portuaires dans la région méditerranéenne.

Cette nouvelle initiative, conjointement au Programme de la Banque mondiale, devrait marquer une étape importante en vue d'aider les Etats côtiers méditerranéens à aménager des installations de réception dans leurs ports conformément à la Convention de Barcelone, à la Déclaration de Gênes et à la Convention MARPOL.

2. Au cours de la réunion du Bureau à Rome (septembre 1990), le représentant de l'Egypte a proposé que le Secrétariat convoque un groupe de travail sur les installations portuaires de réception en tenant compte de l'engagement figurant dans la Charte de Nicosie. L'Unité de coordination a reçu de la Syrie et de la Turquie des lettres exprimant leur intérêt en la matière. Le Secrétariat proposera au Bureau, lors de sa réunion de Bruxelles (avril 1991), qu'un groupe de travail se réunisse en Egypte au cours du premier semestre 1991, en coopération avec le gouvernement égyptien, le REMPEC et la CEE. En outre, le Centre du REMPEC à Malte prend les dispositions nécessaires pour organiser en 1991 un cours de formation sur les installations portuaires de réception.

D. Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sites historiques

8. Protection du patrimoine méditerranéen commun

a) Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée

Le Maroc a ratifié le Protocole ASP le 22 juin 1990 et l'Albanie l'a ratifié le 30 mai 1990.

b) Le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées

1. Conformément aux décisions de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes, l'Unité de coordination a noué des contacts intensifs avec les autorités tunisiennes et le directeur du Centre ASP en vue de finaliser l'accord entre le PNUE et le pays hôte sur leurs obligations mutuelles à l'égard du Centre.

Le projet d'accord a été remis à la délégation tunisienne à la Sixième réunion ordinaire (Athènes, octobre 1989). La réponse des autorités tunisiennes a été reçue le 28 mai 1990.

Une réunion s'est tenue en août 1990 à Nairobi, au cours de la session du Conseil d'administration, entre le directeur de l'Agence nationale de l'environnement de Tunisie et le Coordonnateur du PAM. Le projet d'accord et les observations de la Tunisie ont fait l'objet d'un examen. Un texte final a été établi et nécessite encore l'approbation du gouvernement tunisien. En réponse à une demande d'éclaircissements des autorités tunisiennes, l'Unité de coordination a une fois de plus, le 7 janvier 1991, réitéré la position du PNUE sur chaque article du texte. De plus, le PNUE a accepté de couvrir les dépenses encourues par le Centre en 1990 en dépit du fait qu'aucun contrat de sous-traitance n'a été signé depuis janvier 1990 entre le PNUE et le Centre en attendant l'approbation de l'accord.

Afin de mettre en oeuvre les activités minimales approuvées par les Parties contractantes pour l'année 1990, un mémorandum d'accord a été signé tous les trois mois entre le PAM et l'UICN afin d'exécuter des activités essentielles. Dans l'intervalle, l'expert du Centre a été affecté à cette fin à l'Unité d'Athènes. Le mémorandum a été prorogé à nouveau de trois mois, jusqu'à la fin mars 1991.

2. Assistance aux pays dans leur efforts pour promouvoir des activités relatives à l'identification, la protection et la gestion de sites marins et côtiers protégés d'intérêt méditerranéen.

- a. Organisation d'un atelier sur la gestion des aires protégées, en vue de créer un réseau d'ASP méditerranéennes.

La réunion s'est tenue à Monaco, les 5 et 6 octobre 1990, et elle a rassemblé 31 participants. Suite à des accords avec différentes organisations, elle était parrainée et organisée conjointement par le PNUE/Unité MED/ASP, l'UICN, la Banque mondiale, le Centre scientifique de Monaco et le Parc national de Port-Cros (France).

- b. Une réunion s'est déroulée à Sophia Antipolis du 16 au 19 juillet 1990 avec le Plan Bleu et la Banque mondiale afin de dégager des perspectives de coopération pour la gestion des aires protégées de Méditerranée en tenant compte des problèmes auxquels seront confrontés les pays méditerranéens à l'avenir.
 - c. Un appui a été fourni à une étude sur le terrain menée en Algérie afin de définir les limites maritimes du parc national d'El Kala. Une mission d'étude sur place a été effectuée en novembre 1990 afin de visiter le parc national d'El Kala, en Algérie, d'évaluer la qualité du milieu marin et de déterminer les limites appropriées pour la partie maritime du parc. Un visite de l'expert ASP est intervenue du 14 au 20 décembre 1990 en coopération avec la Banque mondiale (METAP) afin d'examiner les développements effectifs et les développements possibles ultérieurs de la gestion du parc national dans un contexte régional.
 - d. Une visite à Marjorque (S'albufera) pour l'examen du programme de gestion et de surveillance continue des ASP (collaboration ASP-UICN-Plan Vigie) a eu lieu du 8 au 10 octobre 1990.
 - e. Une réunion avec le responsable de la Structure focale nationale pour les ASP s'est tenue à Madrid du 23 au 26 juillet afin d'examiner la liste espagnole des aires protégées existantes.
 - f. Une étude sur le terrain a été réalisée en Libye, du 15 au 22 juin 1990, en coopération avec des experts libyens et des experts internationaux; elle a porté sur la région s'étendant du golfe de Syrte jusqu'à la frontière libyo-égyptienne. Des recommandations ont été faites pour la protection de quelques zones.
3. Assistance aux pays pour qu'ils développent leurs activités visant à la protection des espèces et écosystèmes menacés (phoque moine, tortues marines, végétation marine).
 - a. Réunion en Turquie sur la stratégie nationale pour la conservation du phoque moine de Méditerranée. Une réunion préparatoire sur la stratégie nationale s'est

déroulée du 21 au 24 octobre 1990. Un contrat a été établi entre l'UICN et le sous-secrétariat à l'Environnement afin d'aider à l'évaluation de la population de phoques moines le long du littoral turc. Une réunion nationale pour l'adoption d'une stratégie est prévue au début 1991.

- b. Etude sur le terrain en Turquie consacrée aux problèmes de la perte de nidifications. Suivant immédiatement la réunion précédente sur le phoque moine, une étude sur le terrain s'est déroulée du 25 au 30 octobre 1990 sur la rive sud de la Turquie, entre Antalya et Adana.
- c. Préparation avec les autorités algériennes et assistance à la réalisation d'une enquête générale sur le statut du phoque moine le long du littoral algérien. Suite à la visite de l'expert (mars 1990), un contrat a été passé avec le parc national de Port-Cros, pour qu'il réalise, en association avec le Centre de recherche de Bou Ismail (Algérie) une enquête générale sur le statut du phoque moine le long du littoral algérien.
- d. Formation au Centre de sauvetage des phoques moines du parc national de Port-Cros: deux participants provenant d'Etats côtiers méditerranéens seront sélectionnés et parrainés. Un représentant turc et un représentant grec seront les bénéficiaires. En raison d'un retard dans la désignation des participants, la formation aura lieu en 1991.
- e. Formation en juillet-août 1990 à Chypre sur les techniques de conservation des tortues marines de Méditerranée et sur la gestion des plages de nidification des tortues. Cette formation a, pour la deuxième année, été assumée par le Département des pêches. Sur les quatre candidats désignés par des pays, trois ont pris part à ce cours (Algérie, Yougoslavie et Israël). Ce cours sera répété en 1991.
- f. Conformément à la décision de la réunion conjointe des Comités techniques (Athènes, 28 mai-1er juin 1990) et en coopération avec les secrétariats des Conventions de Bonn et de Berne ainsi qu'avec l'appui de Greenpeace International, des documents ont été établis et des réunions organisées pour la protection des petits cétacés de Méditerranée. Une réunion organisée par la Convention de Berne pour l'examen du projet d'accord s'est tenue à Palma de Majorque les 25-26 février 1991. L'expert ASP a pris part à la réunion. Un projet d'accord sur les perspectives de coopération entre les secrétariats des Conventions de Berne, de Bonn et de Barcelone a été examiné. Un projet de plan d'action pour la conservation des petits cétacés en Méditerranée a été préparé par Greenpeace International. Il sera examiné à un stade ultérieur.

- g. Des documents ont été rédigés et publiés dans la Série des rapports techniques du PAM au titre de no. 42: "Livre rouge sur la flore marine menacée de Méditerranée" (espèces, associations et paysages, en français seulement) et au titre de no. 43: "Statut des tortues marines de Méditerranée" (en anglais et français).

4. Réunions

- a. L'expert ASP a participé à la réunion de l'OMI tenue à Malmö du 25 au 28 septembre 1990 sur "les zones marines vulnérables" avec une présentation du Programme des ASP en Méditerranée.

5. Législation méditerranéenne en matière d'aires spécialement protégées

- a. Troisième version du répertoire de la législation environnementale méditerranéenne. La deuxième version a été préparée pour partie en français et partie en anglais. Avant distribution aux Structures focales nationales, une troisième version en anglais seulement comportant de nouveaux additifs est en préparation et sera prochainement disponible.

- b. Deuxième version du répertoire de la législation méditerranéenne en matière d'archéologie sous-marine. Cette version a été préparée et sera revue par des experts. Une troisième version est prévue pour la fin de l'année et sera adressée aux fins de corrections aux Structure focales nationales des Etats côtiers méditerranéens et à la CEE.

(c) Préservation des sites historiques

1. Un mémorandum d'accord a été signé en septembre 1990 entre le PAM et l'Association méditerranéenne des patrimoines historiques internationaux (A.P.H.I.) de la Ville de Marseille concernant l'activité du PAM intitulée "Mesures pour la protection du patrimoine méditerranéen commun". L'accord porte sur la période de juin à décembre 1990. L'Association a reçu un montant de 50.000 dollars E.U. pour couvrir les frais d'exécution du plan de travail convenu. L'Association doit fournir une contribution de partie équivalente de 50.000 dollars pour la même période considérée. L'accord précisait le plan de travail et le calendrier d'application des activités approuvées par les Parties contractantes quant à la promotion de la coopération à propos des 100 sites historiques et de l'élaboration d'un programme de travaux.

2. Au cours de l'année 1990, les activités du Centre de Marseille chargé de la mise en oeuvre de l'élément "100 sites historiques" ont été axées sur la promotion de la coopération concernant ces sites et sur un programme de travaux relatifs au développement de la coopération dans trois domaines: dégradation de la pierre, protection des sites archéologiques sous-marins et cours de formation sur la protection des sites historiques.
3. En 1991, les activités seront menées sur la même base qu'auparavant, conformément aux objectifs fixés lors de la réunion des Parties contractantes (3-6 octobre 1989).
4. La coopération avec l'UNESCO a été constante, notamment dans le cadre des sites méditerranéens déjà inscrits sur la liste du Patrimoine mondial ou proposés pour inclusion.
5. Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) a été tenu au courant des progrès réalisés.
6. Des missions effectuées sur les sites ont permis à chaque fois d'évaluer les rapports spécifiques ayant trait au programme de coopération dans les domaines de la protection de la pierre et de la protection des sites archéologiques sous-marins, épaves y comprises.

Les principaux points abordés au cours des visites effectuées par un archéologue et un architecte sont les suivants:

- besoin de matériel de croquis et de mesure
- absence d'un plan topographique des sites à une échelle adéquate;
- plans urbains existants ne prenant que partiellement en compte les sites historiques;
- existence d'un nombre important d'études qui sont souvent adoptées mais non appliquées.

Les points ci-dessus pourraient être développés dans le cadre du programme biennal 1992-1993.

E. Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne

9. Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne

a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement

Le Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)

En 1990-1991, les activités du PB ont été axées sur les aspects suivants:

1. Préparation d'études à l'échelle du Bassin méditerranéen:

La CEE (DG XVI) et la Délégation à l'Aménagement du territoire en France ont demandé au Plan Bleu de contribuer par sa capacité expert et sa base de données de s'associer à des démarches prospectives intéressant le Bassin méditerranéen. De même, certains pays (Libye, Turquie) orientent par une réflexion sur leurs scénarios nationaux vers des études aussi vastes.

2. Contribution de la prospective à la gestion des écosystèmes côtiers, des sites et paysages d'intérêt culturel et historique:

Il apparaît à l'expérience des autres centres (PAP, ASP, Atelier du Patrimoine, REMPEC) que la réflexion prospective constitue un éclairage pertinent pour leurs activités propres et leurs propositions. Ainsi, le CAR/PB met au point une étude prospective spécifique pour aider à la décision et contribuer aux travaux des autres centres. Dans un premier temps, il s'intéressera plus particulièrement aux écosystèmes côtiers dont la gestion peut aller de l'exploitation et l'occupation intensive à la protection mais dont les fonctions socio-économiques et écologiques doivent être analysées au préalable en se projetant dans le long terme.

3. Amélioration de la base de données:

- . Analyse de l'état actuel de la base de données.
- . Rédaction d'une note en envoi d'une lettre aux Point focaux nationaux pour l'amélioration de la définition des régions méditerranéennes du Plan Bleu.
- . Poursuite de la mise à jour à partir des annuaires statistiques, principalement des organismes internationaux et des pays ayant des systèmes statistiques.
- . Une réunion d'un groupe de travail Plan Bleu - Université de Gênes - Genova Ricerche à Gênes le 6 septembre 1990 a permis de préciser les modalités d'une coopération - Aucune suite n'a été donnée à ce jour par Gênes.

4. Région d'Iskenderun

Un contrat portant sur l'analyse du système industriel mis en place dans la région d'Iskenderun et sa problématique actuelle, les perspectives de développement endogène et exogène du tissu industriel de ladite région à partir des orientations nationales et internationales, l'évolution de l'impact des industries existantes et celles projetées à court et moyen terme et la contribution à la démarche systémique en prospective engagée sur la région en cause en participant à des missions et à des réunions d'experts.

Contrat de consultant pour élaborer, dans le cadre du projet d'Iskenderun, un projet de cadre socio-économique permettant de relier les indicateurs dans la région d'Iskenderun à ceux de la Turquie en vue de l'élaboration de scénarios. L'étude comprend la collecte d'informations et la mise au point de la documentation appropriée en liaison notamment avec les organismes turcs, la participation à une mission en Turquie en novembre 1990, et à une réunion de coordination des participants et experts du Plan Bleu et autres experts à Sophia Antipolis et la préparation détaillée du programme.

5. Libye

Contrat de consultant chargé d'apporter sa contribution à l'élaboration des scénarios libyens, la préparation des apports sectoriels intéressant la démographie, l'énergie, les activités économiques et les ressources naturelles, et la présentation de documents de synthèse.

6. Côte d'Azur

Un contrat de consultant chargé, dans le cadre de la région Cannes-Grasse-Antibes, de procéder à l'analyse de la procédure réglementaire engagée pour l'élaboration du schéma directeur, de sa chronologie et de sa problématique actuelle, d'évaluer l'impact des objectifs d'aménagement et de développement sur l'environnement en termes de conservation des ressources naturelles et d'efforts induits, de définir la conception d'une démarche systémique et prospective adaptée au secteur.

7. Documents

- Diffusion du rapport principal en anglais (Oxford University Press)
- Impression du résumé en serbo-croate (300 exemplaires)
- Reimpression du rapport de synthèse en français (1000 exemplaires)
- Elaboration des fascicules thématiques:
 - Fascicules "Pêche" et "Forêt" parus (Editions Economica) et en cours de distribution;
 - autres fascicules: la mise au point des 4 fascicules: "Conservation de la nature", "Iles", "Eau" et "Industrie" devrait autoriser leur publication lors du 1er semestre 1991.

8. Autres activités

Le Plan Bleu a entretenu durant le deuxième semestre 1990 des relations suivies avec la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement, avec la DATAR et la CEE, pour contribuer aux activités spécifiques de ces organismes relevant de la prospective méditerranéenne.

Difficultés rencontrés dans l'exécution du projet

Il apparaît à la lumière des activités du deuxième semestre 1990, certains problèmes ou difficultés de nature à contrarier l'efficacité du centre ou la qualité de son image.

- la difficile adaptation de l'outil prospectif à une zone géographique plus petite qui exige des délais plus longs que prévus.
- une certaine "désactivation" du réseau d'experts et des Points focaux par l'insuffisante mobilisation et information par le Plan Bleu.
- la faiblesse de l'effectif et des moyens de fonctionnement limitant la disponibilité de l'équipe permanente du Plan Bleu.
- le manque de conviction de certains partenaires pour les démarches prospectives au vu des récentes perturbations géopolitiques.

Solutions engagées ou nécessaires

L'année 1991 devra permettre la clarification des activités du Plan Bleu, notamment par l'élaboration de son programme 1992-1993. Ce programme sera à la fois basé sur le potentiel relativement léger de la structure CAR/PB et sur la nécessité d'apporter une valeur ajoutée par la sélection et la synthèse des nombreux travaux et études d'experts. Au moment où la prospective se développe dans les pays et les institutions internationales, dont la CEE, le Plan Bleu prévoit de s'engager dans:

- l'innovation méthodologique
- la fonction d'observatoire prospectif de l'Environnement méditerranéen
- la formation par des pédagogies actives engagées dans différents pays
- la mise au point d'un manuel pratique présentant des démarches systémiques et prospectives adaptées au littoral méditerranéen
- l'amélioration de la communication pour présenter les résultats et les outils de la prospective aux décideurs méditerranéens
- le renforcement de l'équipe permanente pour améliorer les fonctions du secrétariat, la capacité expert et la mobilité pour une contribution plus forte aux études en cours.

b) Planification et gestion du littoral

Le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

En 1990-1991, les activités du PAP ont été axées sur les points suivants:

- rédaction et formulation des quatre programmes d'aménagement côtier (PAC) en cours, et préparatifs et exécution de diverses activités liées au PAP dans le cadre des programmes signés;
- identification, évaluation et mise au point d'instruments de planification et de gestion applicables à la région;
- exécution de projets de coopération et d'activités organisées conjointement avec les autorités nationales, les institutions et/ou les centres de programme;
- réalisation d'activités dans divers domaines prioritaires;
- renforcement du réseau PAP d'experts et d'institutions ainsi que coopération avec d'autres centres du PAM, des organisations de Nations Unies et des organisations internationales.

Les réalisations les plus importantes en 1990-1991 ont été les suivantes:

1. Dans le cadre des activités axées sur la mise au point et l'application d'instruments de planification et de gestion:

- à l'invitation du Directeur exécutif du PNUE, l'approche pratique de l'EIE et les études de cas s'y rapportant ont été présentées à Nairobi en mars 1990. La préparation d'un document a suivi et celui-ci a été finalisé de concert par l'Unité MED et le CAP/OZC-PNUE, de même qu'un certain nombre de lignes directrices sur la préparation de l'EIE pour des projets affectant le milieu marin.

Ce document a été publié au titre de no 122 des Rapports et études des mers régionales. Il est actuellement traduit en arabe. Les textes de trois études de cas pilotes ont également été finalisés et publiés dans la collection des Rapports et études des mers régionales du PNUE. en outre, deux programmes d'EIE ont été rédigés pour deux projets au Maroc qui seront finalisés d'ici la fin du premier semestre 1991. Enfin, un séminaire national s'est tenu en anglais, en 1990, sur l'application de la procédure pratique d'EIE et les aspects juridiques de l'EIE comme instrument impératif de la prise de décisions en matière de développement et d'investissements, et un autre séminaire est prévu en mai 1991. L'organisation d'une réunion d'experts en français chargée d'examiner les EIE du Maroc est aussi envisagée.

- Une proposition de méthodologie d'évaluation de la capacité de charge des établissements touristiques a été préparée, présentée à une réunion organisée par le Département Industrie et Environnement (DIE) du PNUE et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) à Paris (juin 1990), et acceptée comme base de préparation des études pilotes. Les grandes lignes d'un projet pour deux études pilotes de ce type ont été élaborées, et l'exécution de la première étude a démarré en février 1991, tandis que celle de la deuxième est prévue pour la période septembre-décembre 1991. Enfin, une réunion d'experts chargée d'évaluer les résultats des deux études est prévue pour décembre 1991.
- Une proposition de méthodologie d'utilisation de l'analyse multi-critères lors du choix de sites se prêtant à des projets de développement a été élaborée en 1990. La préparation de la principale étude de cas pilote a démarré à la suite d'une réaction favorable du PNUE-Nairobi à cette proposition, et elle s'achèvera en juin 1991.
- Des documents ont été établis pour le cours de formation initial sur l'application des SIG sur pcARC/INFO (septembre 1990) qui a été organisé pour des animateurs d'équipes et futurs moniteurs en matière de SIG dans le cadre des programmes d'aménagement côtier en cours. Avec un appui de la Base de données sur les ressources mondiales (GRID)-Nairobi et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)-Genève, il a été procédé à une évaluation du programme relatif à la baie de Kastela pour 1989, la base du programme 1990-1991 a été établie, et l'appui à ces activités en matériel informatique et logiciel a été renforcé et achevé. Un cours de formation spécialisée pour le principal groupe de moniteurs PAP a été organisé en juillet 1991 par l'UNITAR, Genève, et dirigé par un expert de l'Environmental System Research Institute (ESRI-USA). De nouvelles activités de renforcement des capacités du PAP pour cette formation seront réalisées à la fin 1991 en coopération avec la Base de données GRID de Nairobi, l'UNITAR et l'ESRI (USA), tandis que des programmes de formation individuelle seront organisés dans le cadre des programmes d'aménagement côtier. En coopération avec le Département Industrie et Environnement du PNUE, Paris, un cours de formation sur l'évaluation des aléas et la gestion des risques (APELL) sera organisé en 1991.
- Dans le cadre du programme d'aménagement côtier "La baie de Kastela" a été mise au point une méthodologie d'évaluation des aléas et de gestion des risques, et l'exécution de l'étude pilote correspondante a été lancée.

2. En coopération avec diverses autorités nationales, institutions et/ou centres de programme, les activités suivantes ont été menées à bien:

- Le projet de coopération sur l'érosion des sols: l'exécution du projet a été amorcée en Espagne (le pays hôte) avec l'Instituto Nacional para la Conservacion de la Naturaleza (ICONA)-Madrid comme institution chargée de l'exécution, et la participation de l'Espagne, de la Turquie et de la Tunisie. En 1990, des missions PAP-FAO-ICONA ont eu lieu en Turquie (trois missions), en Tunisie et au Maroc afin de choisir des zones pilotes pour la cartographie de l'érosion; une réunion d'experts s'est tenue pour élaborer le programme de cartographie, et un cours de formation à l'établissement de cartes a été organisé. La cartographie a démarré dans trois pays. Au premier trimestre 1990, une réunion d'experts a été organisée afin de définir une méthodologie de surveillance de l'érosion d'origine pluviale. A la fin 1991, un stage de formation sur la surveillance sera organisé, de même que des missions dans deux pays (deux pour chaque pays) et une réunion chargée d'évaluer les résultats du programme.
- Dans le cadre des activités du projet de coopération sur la réduction du risque sismique (exécuté au titre de projet PNUD à Gênes, Italie (qui est le pays hôte), deux ateliers et deux réunions du Comité d'orientation, auxquels le PAM était représenté, ont été organisés, et des documents sur l'évaluation des aléas et de la vulnérabilité ont été achevés.
- Dans le cadre des activités sur l'utilisation des sources renouvelables d'énergie dans la région méditerranéenne, menées avec l'Espagne pour pays hôte et le "Centro de Investigaciones Energeticas, Medioambientales y tecnologicas" (CIEMAT) - Madrid pour institution hôte, il a été organisé en 1990 un stage de formation sur l'application pratique des énergies renouvelables, avec la participation de 26 stagiaires provenant de 11 pays (Report-PAP/11/TC.4), un programme sur la planification énergétique écologiquement rationnelle pour l'île de Rhodes a été préparé (dans le cadre du programme d'aménagement côtier "L'île de Rhodes"), en coopération et avec l'appui de l'Unité-énergie DPCU, PNUE-Nairobi; un cours de formation a été organisé, avec l'appui de l'Institut de l'environnement de Stockholm-Bureau de Boston (Etats-Unis), sur l'application des alternatives énergie-environnement à long terme dans la planification (LEAP) (Report PAP/11/TC.3) ce cours a été suivi par 10 stagiaires provenant de 3 pays.

En 1991, un cours de formation sera organisé sur l'application de la transformation photo-voltaïque de l'énergie solaire. Le plan de travail envisage également la mise en oeuvre du programme de planification énergétique écologiquement rationnelle pour l'île de Rhodes dans le cadre du programme d'aménagement côtier correspondant.

- Dans le domaine de la gestion des déchets liquides, un cours de formation a été organisé, avec l'appui du Centre de formation internationale à la gestion des ressources en eau (CEFIGRE - Sophia Antipolis, France), sur la gestion et la maintenance des stations d'épuration des déchets liquides urbains, avec la participation de 16 stagiaires provenant de 7 pays (Report PAP-7/TC.3); un autre cours de formation sur la planification et la conception des stations d'épuration de déchets liquides urbains pour les grandes villes de la Méditerranée s'est déroulé avec l'appui de la Ville de Marseille et de l'Unité de coordination du PAM, et 14 stagiaires provenant de 8 pays y ont participé (Report PAP-7TC.2).
- Dans le domaine de la gestion des ressources en eau, le projet de gestion des ressources en eau de l'île de Malte, élaboré par le CAR/PAP et les autorités maltaises, a amorcé son exécution, avec l'appui de la CEE. L'exécution du projet a été confiée au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)-Orléans, France. Au stade actuel du projet, le CAR/PAP intervient comme consultant auprès du gouvernement maltais. Dans ce contexte, deux missions de consultants ont été organisées en 1990. Un document PAP sur les méthodes et techniques de conservation de l'eau a été rédigé et sera évalué par une réunion d'experts (mai 1991). Un cours de formation sur la base de données pour la conservation de l'eau sera organisé à Malte dans le deuxième semestre 1991.
- Après la signature de la Convention de Barcelone par le gouvernement albanais, une mission de représentants du Comité albanais de protection de l'environnement - Conseil des ministres s'est rendu à Tirana et, à cette occasion, les bases d'un programme pour 1991 et le prochain exercice biennal ont été définies.

3. Les diverses actions prioritaires ont été marquées par les réalisations suivantes:

- Gestion des ressources en eau: en plus des activités précitées, le document intitulé "Réutilisation des eaux usées pour l'irrigation de la région méditerranéenne" a été publié au titre de no. 41 de la Série des rapports techniques du PAM.

- Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques méditerranéens: un ensemble de documents méthodologiques a été achevé; une réunion préparatoire suivie d'un atelier sur la méthodologie de planification, de conception et d'exécution des projets de réhabilitation dans les zones historiques de la Méditerranée ont été organisés. En 1991, des documents ont été préparés pour l'évaluation de la méthodologie adoptée d'après l'expérience de sept pays. Un séminaire sur l'application de la méthodologie adoptée dans les établissements historiques arabes sera organisé à Tripoli, Libye, en septembre 1991. Des préparatifs auront lieu en vue de la conférence sur la méthodologie adoptée prévue pour le début 1992.

- Gestion des déchets solides et liquides: le code de pratique pour la gestion écologiquement rationnelle des rejets de déchets liquides en mer Méditerranée a été établi et diffusé en anglais et en français. Le code de pratique pour la gestion des déchets solides urbains dans les Etats côtiers méditerranéens a fait l'objet d'une nouvelle rédaction sous laquelle il a été diffusé.

Un stage de formation sur la gestion et la maintenance des stations d'épuration d'eaux usées pour les villes de 10.000-100.000 habitants sera organisé en 1991. Des documents de formation seront préparés en vue d'un séminaire sur la gestion des déchets solides envisagé en 1992.

- Tourisme développé en harmonie avec l'environnement: se reporter au paragraphe E.9.b.1 ci-dessus ayant trait à l'évaluation de la capacité de charge.

- Aquaculture: en 1990, une approche du répertoire des sites se prêtant à l'aquaculture dans les zones côtières méditerranéennes a été menée à bonne fin; des démarches ont été effectuées pour assurer les ressources nécessaires à l'exécution du projet de coopération "Planification et gestion écologiquement rationnelles des activités d'aquaculture dans le région méditerranéenne", mais sans succès. En 1991, des documents seront préparés en vue de la planification et de la gestion écologiquement rationnelles des activités d'aquaculture dans les lagunes.

4. Avec l'appui de l'Unité de coordination du PAM, le CAR/PAP a maintenue une coopération fructueuse avec d'autres composantes du PAM, notamment avec le Plan Bleu (une réunion d'harmonisation s'est tenue en novembre 1990).

La coopération avec le PNUE-Nairobi (CAR/OZC, DPCU, GRID) s'est renforcée pour les activités menées dans les domaines de l'EIE, de la présentation d'expérience en matière de

planification intégrée et des sources renouvelables d'énergie. De plus, il a été alloué au PAP un équipement d'une valeur de 25.000 dollars E.U. (par le GRID) et deux logiciels d'une valeur de 7.000 dollars chacun (par l'UNITAR), et il est prévu que sera alloué en 1991 un équipement destiné à trois programmes de formation aux logiciels pcARC/INFO et ARC/INFO pour les principales applications informatiques du SIG.

- Une coopération s'est instaurée avec le DIE-PNUE (Paris), et des activités conjointes pour 1991 (cours de formation sur l'APPEL, coopération dans l'évaluation de la capacité de charge des complexes touristiques) de même que les bases de la coopération en 1992-1993 ont été déterminées.
- La coopération avec l'UNESCO (dans le domaine des établissements historiques et de la planification intégrée) et la FAO (érosion des sols) s'est poursuivie, et elle s'est instaurée avec l'OCDE (gestion du littoral) ainsi qu'avec l'AIEA-Vienne, le ministère hollandais de l'Environnement, l'Agence de protection de l'environnement de Rijmond (Hollande) et le Safety and Reliability Directorate (Royaume-Uni) sur l'évaluation des aléas et la gestion des risques.
- La réunion des directeurs des CAR et de l'Unité de coordination, tenue en janvier 1991, a notamment examiné l'exécution par le PAP de son plan de travail au cours de la période 1990-1991 et elle a formulé des suggestions quant à la solution de certains problèmes d'ordre pratique.
- Sur la base de la loi fédérale du pays hôte relative au CAR/PAP, le Centre a été constitué, en 1990, en institution indépendante, ce qui a réglé de manière définitive la question de son statut. L'accord de pays hôte entre le PNUE et la Yougoslavie n'a pas encore été signé.

Problèmes rencontrés lors de l'exécution du programme

La plupart des problèmes rencontrés lors de l'exécution du programme en 1990-1991 ont concerné les points suivants:

- des difficultés financières dues à la dépréciation du dollar américain au cours de la période 1989-1991, ainsi qu'à un versement souvent retardé des contributions approuvées par les Parties contractantes dont le montant n'a pas été intégralement acquitté;
- l'augmentation de tous les frais de fonctionnement et autres frais dans le pays hôte, et une chute de la valeur réelle des traitements du personnel du CAR/PAP en raison du fort taux d'inflation sévissant dans le pays alors qu'un taux de change fixe était maintenu entre le dinar yougoslave et le dollar E.U.;

- dans l'exécution des programmes d'aménagement côtier: des retards dans la signature de certains PAC, la nécessité d'une coopération plus étroite et plus intensive entre toutes les composantes du PAM dans certains PAC, les retards mis à assurer un appui financier de la Banque mondiale et de la Banque européenne d'investissement pour deux PAC, la nécessité d'un renforcement des structures nationales et locales dans l'exécution des PAC.

A moins qu'elles ne soient levées, ou à tout le moins réduites, en 1991, ces difficultés pourraient compromettre l'achèvement du plan de travail approuvé pour 1991.

c) Programme de gestion de zones côtières

Quatre accords concernant les quatre programmes d'aménagement côtier (PAC) ont été signés entre le PAM/PNUE et les gouvernements respectifs:

- l'accord concernant le littoral syrien (Syrie) a été signé le 18 juin 1990;
- l'accord concernant la baie d'Izmir (Turquie) a été signé le 20 juin 1990;
- l'accord concernant l'île de Rhodes (Grèce) a été signé en novembre 1990;
- l'accord concernant la baie de Kastela (Yougoslavie) a été signé en décembre 1990.

Etant donné que deux des accords signés ci-dessus l'ont été vers la fin de l'année, leur calendrier initial a dû être modifié, ce qui retentira sur les conditions d'achèvement des programmes.

Certains arrangements préliminaires et essentiels ont été conclus en ce qui concerne les PAC de Fuka (Egypte) et de Sfax (Tunisie) dont l'exécution a été prévue pour l'exercice biennal 1992-1993.

Dans le cadre des PAC en cours, les réalisations suivantes sont intervenues:

PAC "La région littorale syrienne"

Une étude de planification intégrée préparée par le CAR/PAP en 1989 a été présentée au gouvernement syrien avec une série de recommandations pour des initiatives immédiates. Une mission PAP a été organisée pour évaluer les perspectives, mettre au point des programmes détaillés et asseoir les bases des travaux sur la

préparation du plan de gestion des ressources côtières, la formation au Système d'information géographique (SIG) sur pcARC/INFO et une EIE pour un complexe touristique.

Les premières phases de la formation au SIG et du plan de gestion ont été achevées. Pour ces deux actions, il a été constitué des groupes d'experts qui travaillent de concert avec des consultants PAP. Le document de base a été établi pour l'EIE du complexe touristique d'Amrit. Il est prévu qu'à la fin 1991 la formation au SIG sera achevée, tout comme le plan de gestion et le document de base pour l'EIE du complexe touristique d'Amrit.

Une enquête préliminaire sur la qualité microbiologique des eaux côtières le long du littoral syrien a été menée par le MED POL dans le cadre de ce programme d'aménagement côtier.

PAC "La baie d'Izmir"

Deux réunions d'experts se sont tenues, une synthèse des données disponible a été achevée et des contrats portant sur la collecte de données complémentaires ont été signés. Une mission PAP a été organisée afin de définir les conditions nécessaires, et les programmes d'activités relatifs à l'étude de planification intégrée et à la formation au SIG ont été élaborés.

Il est prévu que la pleine exécution des activités liées au PAM démarrera dans le deuxième trimestre 1991. Toutefois, l'achèvement de ces activités dépend directement de l'octroi en temps voulu de l'appui financier de la Banque mondiale et du rassemblement des données nécessaires à l'évaluation de la capacité d'assimilation de la baie.

Une réunion consultative sur la préparation du programme de surveillance continue de la baie d'Izmir a été organisée par le MED POL et s'est tenue à Athènes (2-3 juillet 1990); il y a été convenu des éléments qui sont importants pour un programme de cette nature (UNEP(OCA)/MED WG.17/1).

Le Plan Bleu fournit directement des conseils aux experts turcs.

CAP "La baie de Kastela"

Des documents exposant le modèle des échanges d'eau sous l'effet des vents, le mécanisme des phénomènes d'"eaux rouges", l'application pilote du SIG et la définition de critères pour l'élimination des eaux usées dans la baie ont été achevés et soumis aux autorités locales concernées ainsi qu'aux responsables du projet national. Les mandats concernant toutes les activités liées au PAP ont été établis, et les participations des équipes locales ont été réglées par contrats.

La première réunion de l'équipe de travail sur les implications des changements climatiques pour la baie de Kastela se tiendra à Split (25-26 avril 1991) dans le cadre des activités MED POL, et il y sera adopté un programme détaillé, assorti d'un calendrier d'exécution. Les préparatifs de l'enquête sur les sources telluriques de pollution dans la baie de Kastela sont en bonne voie, avec l'appui du MED POL.

Le programme de surveillance continue de la baie de Kastela, relatif à ce programme d'aménagement côtier, a été établi en coopération avec le MED POL et il est en cours d'exécution.

La pleine exécution de toutes les activités a démarré à la fin décembre 1990 et le programme devrait être achevé dans les conditions prévues.

PAC "L'île de Rhodes"

Etant donné que l'accord pour ce programme particulier a été signé à la fin de l'année, seules des activités préparatoires ont été réalisées en 1990.

Au début 1991, des réunions se sont tenues avec les autorités grecques pour examiner l'état d'avancement du plan de travail figurant dans l'accord (Athènes, Rhodes, février 1991). Lors d'une mission à Rhodes, organisée au cours de la même période, les conditions de démarrage de certaines activités en mai 1991 ont été définies. Cependant, comme l'appui financier de la Banque européenne d'investissement n'a pas encore été obtenu et que la mise en oeuvre a démarré avec un retard considérable, une partie du programme pourrait être achevée au premier trimestre 1992.

La première réunion de l'équipe de travail sur les implications des changements climatiques pour l'île de Rhodes a été organisée par le MED POL au sujet du programme de surveillance continue pour l'île de Rhodes, et le calendrier d'application a été arrêté.

Une enquête sur les sources de pollution dans l'île de Rhodes a été organisée dans le cadre du MED POL et est en cours d'exécution.

Une enquête sur les sources telluriques de pollution pour l'île de Rhodes a été organisée dans le cadre du MED POL et est en cours de déroulement.

Une étude exécutée par l'entremise du CAR/PB comporte l'analyse d'un système environnemental, un rapport sur les ressources et éventuellement un bilan écologique préliminaire, de même que l'analyse du système politique et économique prévalant dans la région et l'analyse des tendances et facteurs dans la sphère socio-économique.

Des travaux préparatoires ont également été menés à bien pour le site de Fuka (une mission PAP/PAM et une autre mission d'un expert PAP, rassemblement et synthèse des données disponibles). Le Bureau des Parties contractantes (Rome, septembre 1990) a approuvé qu'un crédit de 30.000 dollars E.U. soit prélevé sur les économies de programme afin de développer la deuxième phase du projet en 1991. S'agissant du projet de Sfax, une proposition d'activités préliminaires et de formation d'experts nationaux et locaux au SIG a été rédigée, et une mission préparatoire MED POL/PAP s'est rendue en Tunisie.

Conformément à la décision de la dernière réunion conjointe des Comités, des exemplaires des accords signés pour les quatre projets d'aménagement côtier ont été distribués aux Structures focales du PAM. Le bulletin MEDONDES rend compte régulièrement sous une rubrique appropriée du développement des projets.

II. Questions financières

- Il reste, pour les contributions 1990, un montant de 1,5 million de dollars E.U. qui n'a pas été versé. Aucune Partie contractante n'a jusqu'à présent acquitté sa contribution 1991.

Cette situation financière a nécessité l'ajournement de certaines activités et entraîné un retard dans l'exécution du programme de gestion de zones côtières. En outre, des contrats de personnel n'ont pu être prorogés que pour le premier semestre 1991.

- La position, au 31 décembre 1990, des contributions au Fonds d'affectation spéciale figure à l'annexe V au présent rapport.

III. Questions administratives

- Mme Lori Janssen, assistante de traitement de données, a donné sa démission le 1er novembre 1990. Des dispositions sont actuellement prises pour pourvoir le poste.
- Lors de sa réunion à Rome (septembre 1990), Le Bureau a été informé que le bail du bureau de l'Unité de coordination à Athènes pourrait ne pas être renouvelé à la fin 1991. Le Bureau a invité le pays hôte à fournir les locaux nécessaires. Des contacts sont en cours à ce sujet en Grèce avec les autorités compétentes.

ANNEXE I

CALENDRIER AU 1ER MARS 1991, DES REUNIONS ORGANISEES
 DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
1991				
Expert Group on Offshore Protocol	8-11 Jan. Athens	UNEP-MEDU IJO	A. Manos I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.18/4
Meeting of RAC Directors	14-15 Jan. Athens	UNEP-MEDU	A. Manos L. Jeftic I. Dharat F.S. Civili	UNEP(OCA)/MED WG.20/2
Review Meeting for adoption of the final version of Mediterranean Report to the 1992 Conference on Environment and Development	16-18 Jan. Athens	UNEP-MEDU	A. Manos I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.19/4
Expert Meeting on historic settlements	21-22 Jan. Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic	Issued by PAP/RAC
Consultation Meeting on assessment of pollution by chemical elements and their compounds listed in item 1 of Annex II of the LBS Protocol	12-14 Feb. Athens	FAO/IAEA (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides	to be issued by FAO
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 38)	9-10 Apr. Brussels	UNEP-MEDU	A.Manos* I.Dharat*	to be issued by MEDU

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Working Group on the future of Blue Plan	10-11 Apr. Sophia Antipolis (tentative)	BP/RAC UNEP-MEDU	M. Batisse B. Glass I. Dharat*	to be issued by Blue Plan
Workshop on evaluation of airborne pollution measurements	April France	WMO (UNEP-MEDU)	A. Soudine*	to be issued by WMO
Joint Meeting of the Scientific and Technical Committee and the Socio- Economic Committee	6-10 May Athens	UNEP-MEDU	A. Manos L. Jeftic I. Dharat F.S. Civili	to be issued by MEDU
Workshop on guidelines and reference method on sample work-up for organic contaminants analysis	May Monaco	IAEA	L.Mee	to be issued by IAEA
Training workshop on statistical treatment and interpretation of marine community data	3-13 June Alexandria	FAO/IOC (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	to be issued by FAO
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 39)	July Cyprus (Tentative)	UNEP-MEDU	A. Manos* I.Dharat*	to be issued by MEDU

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Workshop on the biological effects of pollutants on marine organisms	10-14 Sept. Malta	FAO/IOC EUROMED CENTRE OF MARINE CONTAMINATION HAZARDS (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	to be issued by FAO
Meeting of Arab Experts on Methodology of rehabilitation of historic Settlements	22-24 Sept. Tripoli	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic* I. Dharat*	to be issued by PAP/RAC
Consultation Meeting on guidelines on data quality assurance	September Monaco	IAEA (UNEP-MEDU)	L. Mee	to be issued by IAEA
Intercalibration and training course on determination of microbiological pollution	September Morocco	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO
Seventh Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution and its related Protocols	8-11 October Cairo	UNEP-MEDU	A. Manos* L. Jeftic* I. Dharat* S. Civili*	to be issued by MEDU
Consultation meeting on the evaluation of monitoring programmes	October Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	to be issued by MEDU

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Consultation Meeting on pollutants from land- sources in the Mediterranean	29 Oct-2 Nov. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba	to be issued by WHO
Consultation Meeting on MEDPOL data processing programme and guidance for future work	November Monaco	UNEP-MEDU	L. Jeftic* A. Aksel*	to be issued by MEDU
Consultation Meeting on health effects of chemical contaminants in Mediterranean seafood	November Padova (Tentative)	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO
Consultation Meeting on updated survey on pollution from Land- based sources (MED X-bis)	Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba	to be issued by WHO

DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET DES PROTOCOLES Y RELATIFS

	<u>Convention 1/</u>		<u>Opérations d'immersion 2/</u>		<u>Situation critique 3/</u>		<u>Pollution d'origine tellurique 4/</u>		<u>Aires spécialement protégées 5/</u>		
	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	
Albanie	--	30 mai 90/AD	--	30 mai 90/AD	--	30 mai 90/AD	--	30 mai 90/AD	--	30 mai 90/AD	
Algérie	--	16 fév 81/AD	--	16 mars 81/AD	--	16 mars 81/AD	--	2 mai 83/AD	--	16 mai 85/AD	
Chypre	16 fév 76	19 nov 79	16 fév 76	19 nov 79	16 fév 76	19 nov 79	17 mai 80	28 juin 88/AD	--	28 juin 88/AD	
Egypte	16 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	--	18 mai 83/AD	16 fév 83	8 juil 83	
France	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	17 mai 80	13 juil 82/AP-R	3 avr 82	2 sept 86/AP-R	
Espagne	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	17 mai 80	6 juin 84	3 avr 82	22 déc 87	
Grèce	16 fév 76	3 janv 79	16 fév 76	3 janv 79	16 fév 76	3 janv 79	17 mai 80	26 jan 87	3 avr 82	26 jan 87	
Israël	16 fév 76	3 mars 78	16 fév 76	1 mars 84	16 fév 76	3 mars 78	17 mai 80	21 fév 91	3 avr 82	28 oct 87	
Italie	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	17 mai 80	4 juil 85	3 avr 82	4 juil 85	
Liban	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	17 mai 80	--	--	--	
Libye	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	17 mai 80	6 juin 89/AP	--	6 juin 89/AP	
Malte	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	17 mai 80	2 mars 89	3 avr 82	11 jan 88	
Maroc	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	17 mai 80	9 fév 87	2 avr 83	22 juin 90	
Monaco	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	17 mai 80	12 janv 83	3 avr 82	29 mai 89/R	
Syrie	--	26 déc 78/AD-R	--	26 déc 78/AD	--	26 déc 78/AD	--	--	--	--	--
Tunisie	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	17 mai 80	29 oct 81	3 avr 82	26 mai 83/R	
Turquie	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	--	21 fév 83/AD	--	6 nov 86/AD/R	
Yougoslavie	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	--	16 avr 90	30 mars 83	21 fév 86	
CEE	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	12 août 81/AP	17 mai 80	7 oct 83/AP	30 mars 83	30 juin 84/AP	

1- Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution Adoptée (Barcelone): 16 février 1976 Entrée en vigueur: 12 février 1978

2- Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs

Adoptée (Barcelone): 16 février 1976

Entrée en vigueur: 12 février 1978

3- Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique

Adoptée (Barcelone): 16 février 1976

Entrée en vigueur: 12 février 1978

4- Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique

Adoptée (Athènes): 17 mai 1980

Entrée en vigueur: 17 juin 1983

5- Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée Adoptée (Genève): 3 avril 1982 Entrée en vigueur: 23 mars 1986

Adhésion - AD Approbation - AP Réserve - R

Annexe III

PUBLICATIONS "MAP TECHNICAL REPORTS SERIES"
(Volumes publiés depuis mai 1990)

- No. 36 PNUE/UICN: Répertoire des aires marines et côtières protégées de la Méditerranée. Première partie - Sites d'importance biologique et écologique. MAP Technical Reports Series No. 36. UNEP, Athens, 1990 (198 pages) (français seulement).
- No. 37 PNUE/FAO: Rapports finaux sur les projets de recherche consacrés à l'eutrophisation et aux efflorescences de plancton (Activité H). MAP Technical Reports Series No. 37. UNEP, Athens, 1990 (74 pages) (parties en anglais ou français seulement).
- No. 38 PNUE: Mesures communes adoptées par les Parties Contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution. MAP Technical Reports Series No. 38. UNEP, Athens, 1990 (100 pages) (anglais, français, espagnol et arabe).
- No. 39 NUE/FAO/WHO/AIEA: Evaluation de l'état de la pollution par les composés organohalogénés. MAP Technical Reports Series No. 39. UNEP, Athens, 1990 (224 pages) (anglais et français).
- No. 40 PNUE/FAO: Rapports finaux sur les projets de recherche (Activités H, I et J). MAP Technical Reports Series No. 40. UNEP, Athens, 1990 (125 pages) (anglais et français).
- No. 41 PNUE: Réutilisation agricole des eaux usées dans la région méditerranéenne. MAP Technical Reports Series No. 41. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1990 (330 pages) (français et anglais).
- No. 42 PNUE/UICN: Rapport sur le statut des tortues marines de Méditerranée. MAP Technical Reports Series No. 42. UNEP, Athens, 1990 (204 pages) (français et anglais).
- No. 43 PNUE/UICN/GIS Posidonie: Livre rouge "Gérard Vuignier" des végétaux, peuplements et paysages marins menacés de Méditerranée. MAP Technical Reports Series No. 43. UNEP, Athens, 1990 (250 pages) (français seulement).
- No. 44 PNUE: Bibliographie sur la pollution aquatique par les composés organophosphorés. MAP Technical Reports Series No. 44. UNEP, Athens 1990 (98 pages) (anglais seulement).

- No. 45 PNUE/AIEA: Transfert des polluants par sédimentation: Recueil des communications présentées à la première journée méditerranéennes (Villefranche-sur-Mer, France, 10-12 Décembre 1987). MAP Technical Reports Series No. 45. UNEP, Athens, 1990 (302 pages) (anglais seulement).
- No. 46 PNUE/OMS: Etudes épidémiologiques relatives aux critères de la qualité de l'environnement pour les eaux servant à la baignade, à la culture de coquillages et à l'élevage d'autres organismes marins comestibles (Activité D). Rapport final sur le projet sur la relation entre la qualité microbienne des eaux marines côtières et la gastroentérite provoquée par le rotavirus entre les baigneurs (1986-88). MAP Technical Reports Series No. 46. UNEP, Athens, 1991 (64 pages) (anglais seulement).
- No. 47 PNUE: Les proliférations de méduses en Méditerranée. Actes des IIèmes journées d'études sur les méduses en mer Méditerranée. MAP Technical Reports Series No.47. UNEP, Athens, 1991.

ANNEXE IV

Resolution CPMM.46(30) adoptée le 16 novembre 1990

MESURES VISANT A LIMITER LES INCIDENCES POTENTIELLEMENT NEFASTES
DE L'UTILISATION DE COMPOSES TRIBUTYLSTANNIQUES DANS
LES PEINTURES ANTISALISSURE

LE COMITE DE LA PROTECTION DU MILIEU MARIN,

NOTANT que les études et recherches scientifiques menées par les membres et par diverses organisations internationales compétentes ont démontré que les composés tributylstanniques pouvaient présenter un risque de toxicité considérable et être source d'autres incidences chroniques pour des organismes marins écologiquement et économiquement importants,

NOTANT EGALEMENT que l'utilisation de composés tributylstanniques dans les peintures antisalissure pour navires constitue une source importante du tributylétain trouvé dans le milieu marin,

NOTANT EN OUTRE que les études et recherches scientifiques qui ont été effectuées indiquent que les incidences néfastes attribuées aux composés tributylstanniques sont particulièrement préoccupantes dans les eaux côtières qui, de par leur nature, peuvent être d'importants habitats et lieux de reproduction pour les organismes marins et supportent un trafic maritime intense,

CONSCIENT de ce que des mesures visant à limiter l'utilisation de composés tributylstanniques dans les peintures antisalissure ont été adoptées par un certain nombre de gouvernements et organisations internationales compétentes,

RECONNAISSANT la nécessité d'agir pour limiter l'utilisation de composés tributylstanniques dans les peintures antisalissure afin de réduire ou d'éliminer les incidences néfastes qu'ils peuvent avoir sur le milieu marin,

RECONNAISSANT EGALEMENT que différentes mesures et méthodes peuvent être adoptées pour réduire la possibilité de telles incidences néfastes,

DECIDE:

1. de recommander que les gouvernements adoptent et encouragent des mesures efficaces dans leurs juridictions afin de limiter les incidences néfastes que peut avoir sur le milieu marin l'utilisation de composés tributylstanniques dans les peintures antisalissure et qu'ils envisagent, plus particulièrement, des mesures visant à:
 - a) éliminer l'utilisation des peintures antisalissure contenant des composés tributylstanniques sur les navires à coque autre qu'en aluminium d'une longueur inférieure à 25 mètres;

- b) éliminer l'utilisation des peintures antisalissure contenant des composés tributylstanniques qui libèrent en moyenne plus de 4 microgrammes de composés organostanniques par centimètre carré et par jour;
 - c) élaborer des directives concernant les bonnes pratiques de gestion à appliquer dans les chantiers de construction et d'entretien de navires, en vue d'éliminer l'introduction de composés tributylstanniques dans le milieu marin à la suite d'opérations de peinture, de décapage, de nettoyage, de sablage ou d'évacuation de déchets ou du fait de l'écoulement d'eaux polluées par ces opérations;
 - d) encourager la mise au point de formules pour remplacer les peintures antisalissure tributylstanniques compte dûment tenu des risques que pourraient présenter pour l'environnement de telles formules de remplacement; et
 - e) assurer un suivi permettant d'évaluer l'efficacité des mesures adoptées et prévoir l'échange des renseignements ainsi obtenus avec d'autres parties intéressées,
2. d'étudier des moyens appropriés pour interdire complètement si possible à l'avenir l'utilisation des composés tributylstanniques dans les peintures antisalissure pour navires.

ANNEXE V

Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
Position, au 31 décembre 1990, des contributions au Fonds
(en dollars E.U.)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1989	Adjustments for prior years	Pledges for 1990	Pledges for 1991	Collections during 1990 for prior years	Collections in 1990 for 1990 & future years	Unpaid pledges for 1990 and prior years	Unpaid Pledges for 1991
Albania	-	-	-	2,459	-	-	-	2,459.00
Algeria	32,342.66	-	35,116	36,072	16,495.64	50,963.00	-	36,072.00
Cyprus	(1,444.01)	-	4,683	4,917	-	3,238.02	-	4,917.00
Egypt	22,920.66	-	16,309	17,208	22,920.66	-	16,309.00	17,208.00
France	580,658.97	-	1,266,800	1,330,140	580,658.97	1,266,800.00	-	1,330,140.00
Greece	-	-	93,640	98,322	-	93,640.00	-	98,322.00
Israel	75,576.32	-	49,163	51,621	75,576.32	49,163.00	-	51,621.00
Italy	1,644,061.52	(1.52)	1,003,440	1,053,612	1,644,060.00	24,359.00	979,001.00	1,053,612.00
Lebanon	24,353.29	-	2,342	2,459	-	-	26,695.29	2,459.00
Libyan Arab Jamahiriya	109,010.00	-	65,549	68,026	-	-	174,559.00	68,026.00
Malta	2,949.90	-	2,342	2,459	2,949.90	2,342.00	-	2,459.00
Morocco	10.00	-	2,342	2,459	-	2,342.00	-	2,459.00
Morocco	16,416.17	-	9,365	9,833	16,416.17	9,365.00	-	9,833.00
Spain	-	-	500,054	525,057	-	500,054.00	-	525,057.00
Syrian Arab Republic	3,762.31	-	9,365	9,833	-	-	13,127.31	9,833.00
Tunisia	9,911.65	-	7,025	7,376	9,020.00	7,116.65	-	7,376.00
Turkey	(111,043.45)	36,127.45	74,916	78,662	-	-	-	78,662.00
Yugoslavia	121,762.40	-	107,690	113,075	121,262.00	-	108,190.40	113,075.00
European Economic Community pledge	-	-	83,340	87,507 1/2	-	83,340.00	-	87,507.00
Total	2,540,049.02	36,125.93	3,333,561	3,502,697	2,498,959.66	2,092,723.47	1,310,042.80	3,502,707.00
EEC Voluntary contribution	-	-	506,700	-	-	506,700.00	-	-
Total	2,540,049.02	36,125.93	3,920,269	3,502,697	2,498,959.66	2,679,431.47	1,310,042.80	3,502,707.00

1/ In addition, the EEC intends to contribute a voluntary contribution of US \$502,541 for 1991. Total collections during 1990 as at 31 December 1990 US \$4,999,049.40.

